KPMG
cutting through complexity

Pays de
Pont-Château
Saint-Gildas-des-Bois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes du Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois

Débat d'Orientation Budgétaire 2016

KPMG Secteur Public

KPMG

Ordre du jour

En application de la Loi n° 92-125 du 06 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le conseil communautaire est appelé à débattre des grandes orientations et contraintes du budget de la Communauté de communes.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 (loi « NOTRe ») précise désormais que « dans les EPCI de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport sur les orientations budgétaires comporte :

- **les engagements pluriannuels envisagés;**
- **la structure et la gestion de la dette;**
- **la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs en précisant l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.**

Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI et fera l'objet d'un vote.

Ce rapport présentera :

I. **Le contexte économique (perspectives macro-économiques, Loi de Finances 2016, etc...) et son impact sur les collectivités locales**
II. **La situation financière de la Communauté de communes**
III. **Le diagnostic fiscal de la communauté et les enjeux prospectifs**
IV. **L'évolution prévisionnelle de la DGF et du FPIC**
V. **Les principales orientations budgétaires pour 2016**

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

I. Contexte national des finances publiques

Conjoncture des finances publiques locales

- En 15 ans, **les collectivités locales ont absorbé de nombreux transferts de compétences** (l'équivalent de 28 milliards d'euros dans les comptes 2015) et la nature de leurs recettes fiscales a été modifiée.

- De plus, **le principal concours financier de l'État (DGF) fait l'objet depuis 2014 d'une forte baisse programmée jusqu'en 2017.** La baisse des dotations (- 3,67 milliards d'euros en 2015, 2016 et 2017) absorberait une grande part de la croissance des autres recettes, notamment fiscales.

- Face à cette stabilité des recettes, **les collectivités locales ont commencé à adapter le rythme de progression de leurs dépenses de fonctionnement** (+ 1,8 % en 2015 après + 2,9 % en moyenne par an entre 2011 et 2014). Elles gèrent différemment leurs services publics (mutualisation, nouvelles politiques d'achats…) et opèrent des choix sur les politiques à mener (subventions aux associations, recentrage sur les compétences obligatoires, …).

- **Ces arbitrages ont également porté sur les investissements** dont la forte baisse de 2014 (- 8,8 %) se prolongerait en 2015 (- 6,2 %). Certes, ce recul n'est pas inhabituel en début de mandat municipal mais son ampleur (- 8 milliards d'euros en deux ans) ferait date.

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Contexte de la Loi de finances pour 2016

- L'objectif du Gouvernement est de poursuivre le redressement des finances publiques afin de ramener le déficit public en-dessous de 3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2017 et d'atteindre l'objectif de moyen terme d'équilibre structurel des comptes publics.

- Ceci par l'intermédiaire d'une priorité donnée à la maîtrise des dépenses, avec la mise en place d'un plan de 50 Md€ d'économies sur la période 2015-2017.

- Les collectivités locales, associées au redressement des finances publiques, verront leurs concours financiers réduits de 11 milliards d'euros d'ici 2017 (ce qui se traduit par une baisse de 3,67 milliards d'euros en 2015, 2016 et 2017). Au total, en incluant la première baisse opérée en 2014, les dotations auront reculé de 12,5 milliards d'euros d'ici 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros.

- Afin d'associer l'ensemble des sous-secteurs des administrations publiques au pilotage des dépenses publiques, le Gouvernement a introduit dans le Projet de loi de programmation des finances publiques 2014-2019, un objectif national d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL). Cet objectif (encadrement de l'évolution des dépenses) est, a priori de nature « indicative ».

ODEDEL pour 2016	*Ensemble des CL*	Communes	Gpmts fiscalité propre	Départements	Régions
Dépenses totales (hors dette)	*+1,2%*	*+1,2%*	*+0,6%*	*+1,9%*	*+0,4%*
dont dép. fonctionnement	*+1,6%*	*+1,3%*	*+0,7%*	*+2,7%*	*+0,6%*

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Dispositions pour les collectivités dans la LFI 2016

- Plusieurs mesures auront un impact sur les finances locales :
  - Poursuite de la baisse des concours de l'Etat
  - Renforcement de la péréquation, par l'intermédiaire principalement du FPIC
  - Poursuite de la mise en place d'un objectif « indicatif » d'évolution de la dépense locale (ODEDEL)
  - Elargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics

- Par ailleurs, le Gouvernement entend réformer la DGF du bloc communal.
  - La réforme vise à améliorer la lisibilité, la péréquation et à prendre en compte de la réalité des charges
  - Si la LFI 2016 intègre déjà les principes de la réforme de la DGF du bloc communal, l'entrée en vigueur de la réforme, initialement prévue pour 2016, a finalement été reportée au 01/01/2017

Evolution de la DGF de la CC du Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois entre 2006 et 2015

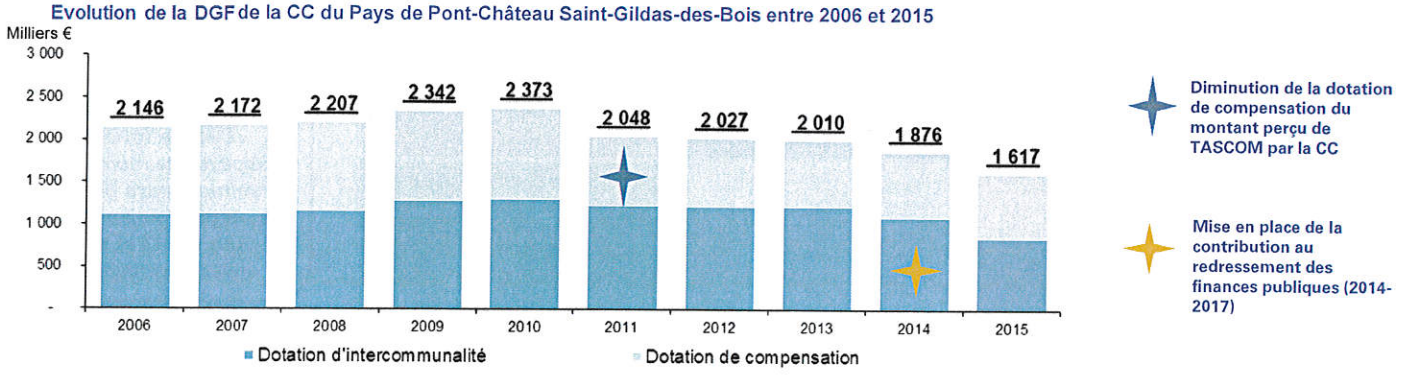

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

II. Situation financière de la Communauté de communes et présentation du compte administratif 2015 provisoire

Grille de lecture d'une analyse financière

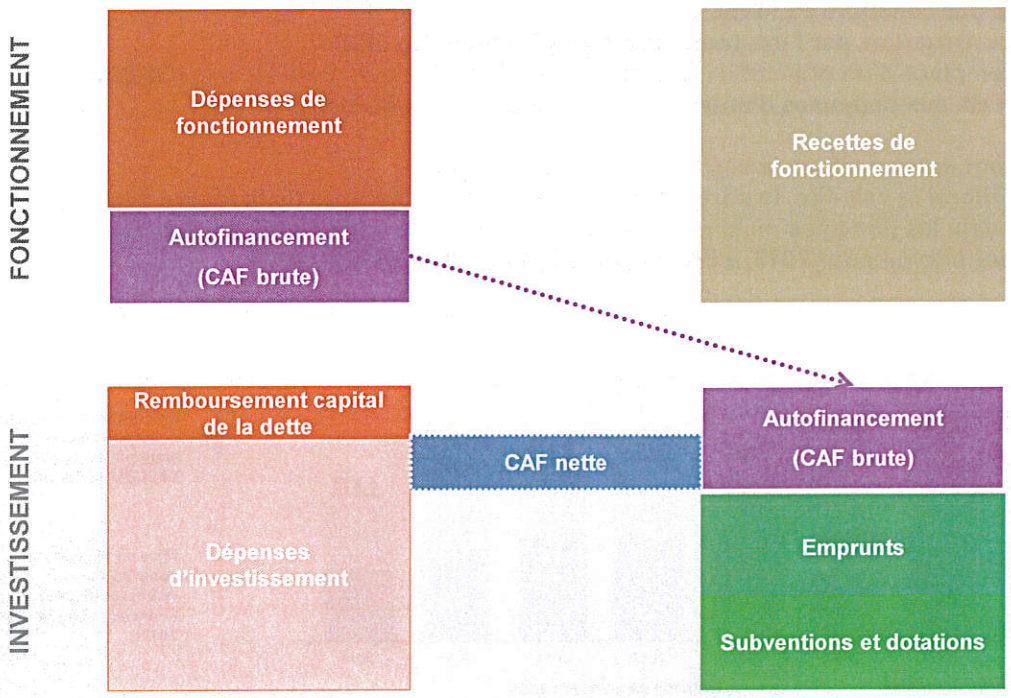

Plus l'épargne nette (CAF nette) est importante moins la commune aura besoin de recourir à l'emprunt pour financer ses investissements.

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Grille de lecture d'une analyse financière
Décomposition de la constitution de l'épargne

EBC

Recettes de fonctionnement *(impôts, DGF, produits des services)*

Charges courantes de fonctionnement *(personnel, charges à caractère général, participations)* | **Excédent Brut Courant** *(EBC)*

Quel résultat structurel est issu du fonctionnement courant?

EBG

Excédent Brut Courant *(EBC)* | **Produits de gestion et exceptionnels (hors cessions)**

Charges de gestion et exceptionnelles | **Excédent Brut de Gestion** *(EBG)*

Quel est l'incidence de la gestion patrimoniale de la commune sur son solde de fonctionnement ?

Impact de l'exceptionnel ?

CAF

Excédent Brut de Gestion *(EBG)*

Intérêt de la dette Solde autres op. fin. | **Capacité d'Autofinancement** *(CAF)*

Quel est le solde disponible pour financer les investissements ?

CAF nette

Capacité d'Autofinancement *(CAF)*

Remboursement Dette | **CAF Nette**

Quel est le solde disponible sur l'année pour autofinancer les dépenses d'équipement ?

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Une croissance de l'autofinancement sur la période

Les soldes intermédiaires de gestion (en milliers d'euros)

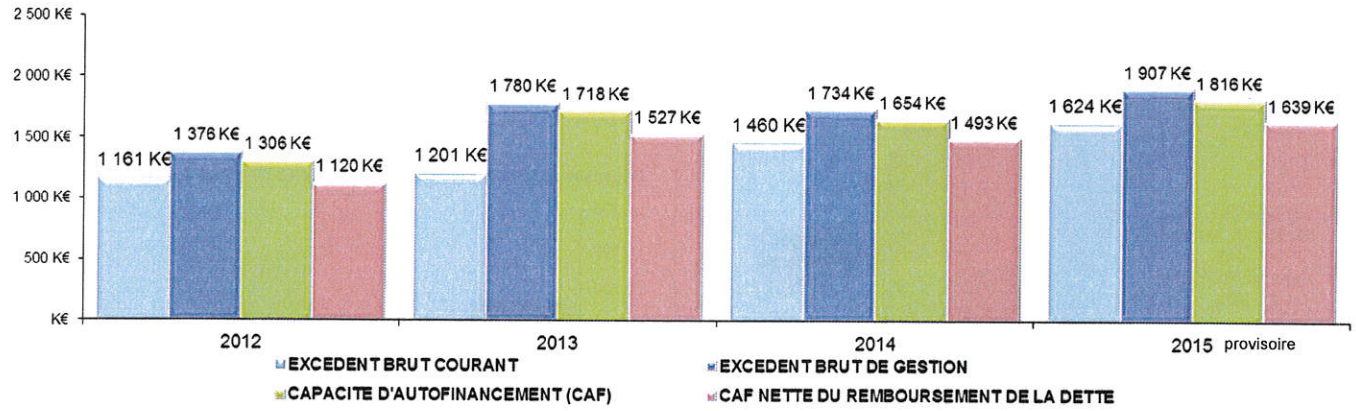

- La dynamique des recettes de fonctionnement plus rapide que celle des charges explique l'amélioration de l'excédent brut courant sur la période.
- Ce dernier a été conforté par des produits de gestion (notamment des revenus locatifs) et des produits exceptionnels pour 240 k€ en moyenne par an, à l'exception de 2013 où la CC a perçu 333 k€ de produits exceptionnels au titre d'un remboursement de cotisations sociales (rattrapage d'exonérations de 2011 à 2013).
- Le poids de la dette est faible, il pèse en moyenne 15% de l'excédent brut de gestion, et il s'est atténué sur la période. Cependant, la communauté a contracté de nouveaux emprunts début 2016.

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Une évolution maîtrisée des charges de fonctionnement

Evolution en valeur des charges de fonctionnement

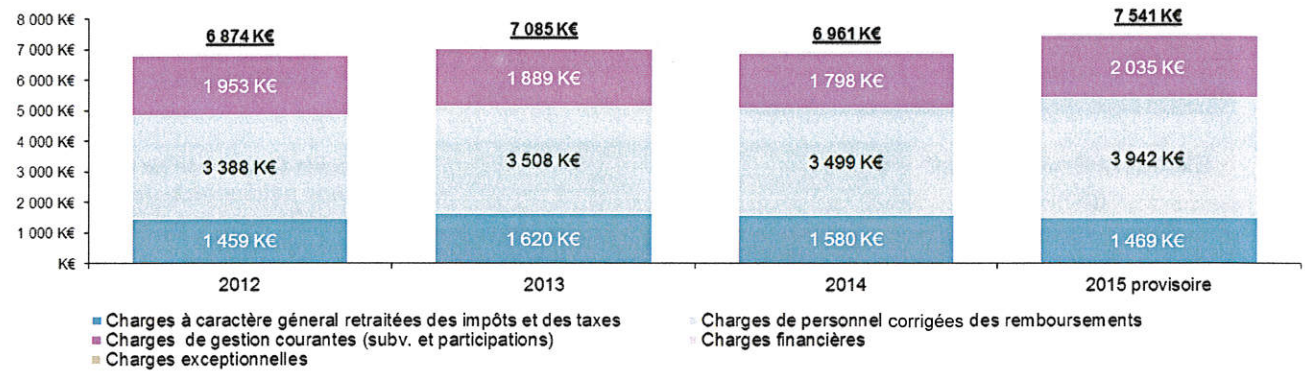

- **Les charges de fonctionnement ont augmenté de 664 k€ entre 2012 et 2015, soit + 3,14 % en moyenne par an. Après avoir connu une baisse de charges en 2014, le budget repart à la hausse en 2015 avec une augmentation de 580 k€ entre 2014 et 2015.**
  - Cette hausse s'explique principalement par la croissance des charges de personnel : (+443 k€ entre 2014 et 2015 soit une augmentation de + 12,6 %) du fait notamment de recrutements intervenus pour la médiathèque, le service urbanisme et le service jeunesse.
- **Les charges à caractère général en 2015 retrouvent leur niveau de 2012.**
- **Les charges de gestion courantes restent relativement stables sur la période. A noter, le décalage entre 2014 et 2015 dans le versement d'un trimestre de participation au titre du transport scolaire**

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Une structure de charges similaire aux EPCI comparables

Structure des charges de fonctionnement 2015

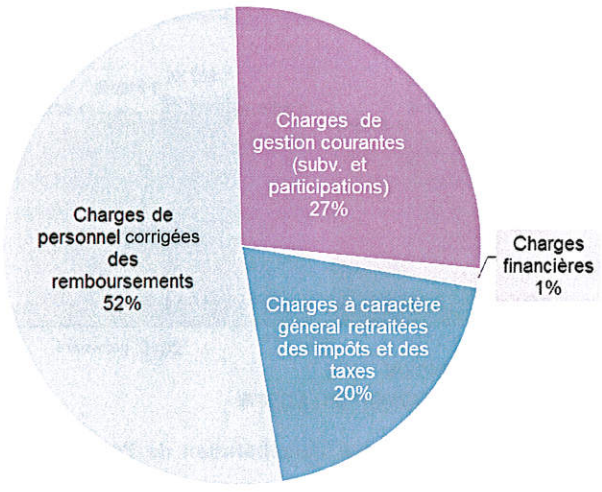

- **Les charges de personnel pèsent pour moitié dans le budget de fonctionnement de la communauté.**
- **1/5 des charges est attribuable aux frais généraux (achat de fournitures, énergie, entretien des bâtiments, entretien de la voirie,...).**

Comparaison

La communauté de commune du Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois a des dépenses de fonctionnement par habitant qui se situent dans la moyenne des communautés voisines comparables.

Dépenses de fonctionnement par habitant en 2014 (€/hab.)

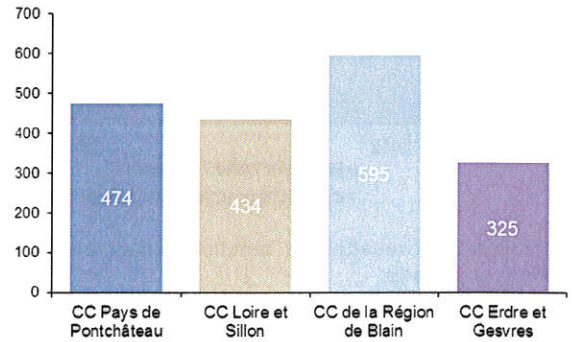

NB : La comparaison se fonde sur la consolidation des budgets principaux et des budgets annexes.
Source : Données DGFIP 2014

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Etat des lieux du personnel communautaire

- La Communauté de communes compte 160 agents au 01/01/2016 pour 137,5 équivalent temps plein. Des recrutements sont prévus courant 2016 sur le service jeunesse.

Politique de promotion et de rémunération	
Entretien annuel	Oui avec responsable hiérarchique direct
Régime indemnitaire	Mensuel + prime annuelle versée en 2 fois (mai/novembre)
Avantages en nature	Néant

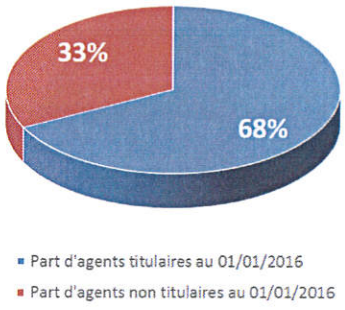

Organisation du temps de travail	
Durée annuelle du temps de travail	1600 heures
Nombre de jours de CP	25
Nombre de jours d'ARTT	selon services et temps de travail de l'agent
Nombre de jours de fractionnement	2 pour les agents titulaires
Journée de solidarité	Jour chômé

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Un dynamisme des recettes fiscales qui compense la baisse de la DGF

Evolution en valeurs des produits de fonctionnement

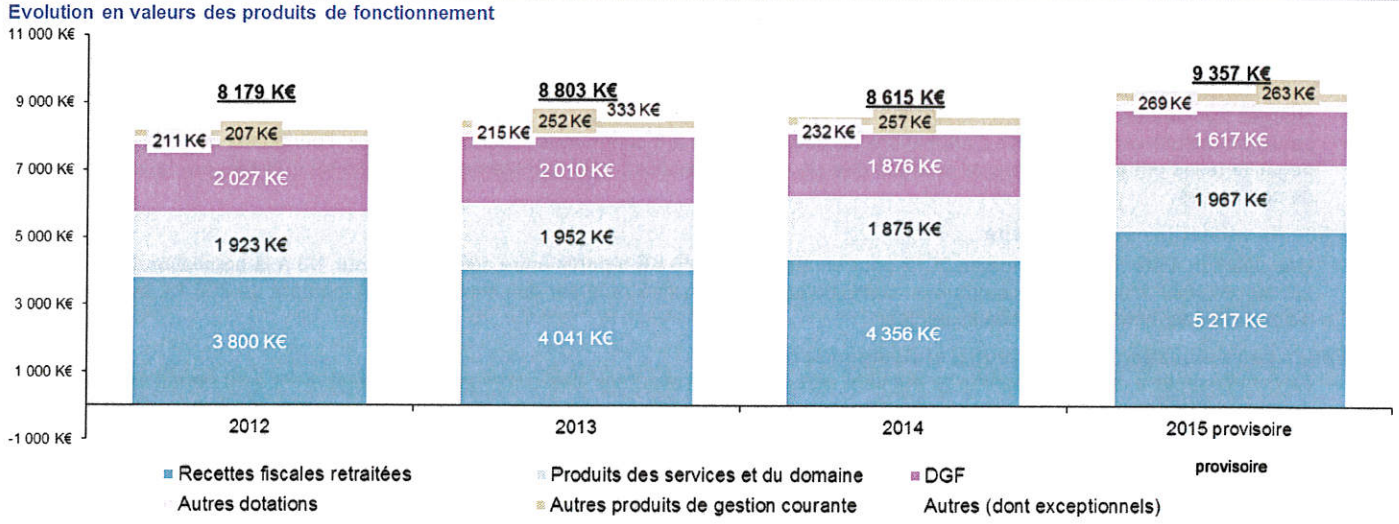

- Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 1 178 k€ entre 2012 et 2015, soit + 4,58 % par an en moyenne.
- Cette augmentation s'explique par le dynamisme des recettes fiscales (+1 417 k€ entre 2012 et 2015) majoritairement lié à la croissance des bases d'imposition et accentué par la hausse du taux de CFE et la création d'un taux sur le FB en 2015.
- A contrario, la communauté subit sur toute la période une contraction de la DGF (- 411 k€) due à la contribution au redressement des finances publiques (- 438 k€ entre 2014 et 2015).
- Par ailleurs, les produits des services sont restés relativement stables sur la période. A noter, le renouvellement du contrat enfance jeunesse en 2014 a conduit à un décalage dans la perception du solde 2014 sur l'exercice 2015.

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Un niveau d'autonomie financière satisfaisant

Structure des recettes de fonctionnement 2015

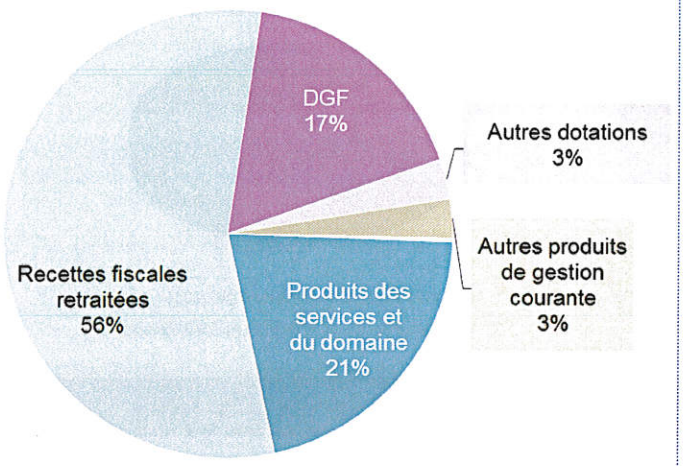

- **Plus de la moitié des recettes de la communauté se compose de produits fiscaux.**
- **Le poids de la DGF ne représente plus que 17% du total des recettes de la communauté.**
- **Les produits des services (aide à domicile, école de musique, piscines, petite enfance y compris aides de la CAF,…) représentent près d'un quart des recettes de fonctionnement.**

Comparaison

La communauté de commune du Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois a des recettes de fonctionnement par habitant situées dans la moyenne des communautés voisines comparables.

Recettes de fonctionnement par habitant en 2014 (€/hab.)

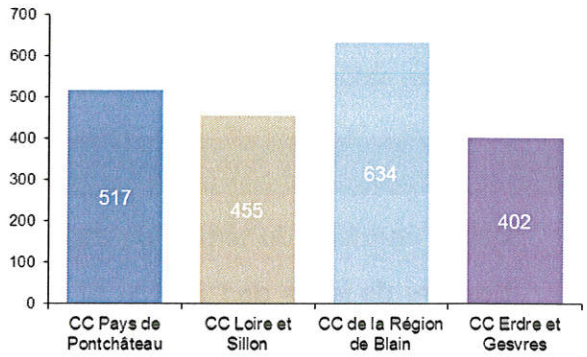

NB : La comparaison se fonde sur la consolidation des budgets principaux et des budgets annexes.
Source: Données DGFIP 2014

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Les relations financières entre la communauté et ses communes membres

- **Attributions de compensation**
  - Le montant des attributions de compensation est inchangé depuis 2010, date du transfert des transports scolaires. Ce reversement est destiné à neutraliser à la date de leur transfert à la Communauté de communes, le transfert de la fiscalité économique et les charges transférées.
  - La Communauté verse 1 706 K€ d'attributions de compensation à 6 communes. Pour 3 communes, l'attribution de compensation est négative (elles ont transféré plus de charges que de recettes fiscales), cela représente une recette de 108 K€ pour la Communauté de communes.
- **Dotation de solidarité communautaire**
  - Une dotation a été mise en place en 2012 pour un montant de 89 K€ répartis entre communes pour 1/3 à la population DGF et pour 2/3 au potentiel financier des communes. Cette dotation, qui visait à reverser aux communes un montant de 250 K€ avec le FPIC, n'a pas été reconduite les années suivantes.
- **Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)**
  - La communauté a choisi de répartir de manière dérogatoire, à l'avantage des communes, le reversement dont bénéficie le territoire au titre du FPIC.
    - En 2012 : jusqu'à 250 k€ : 100% aux communes et ce qui excède 250 k€ : répartition pour moitié communes/communauté. La totalité du reversement 2012 (161 K€) a donc été répartie exclusivement entre les communes
    - En 2013 : même règle qu'en 2012
    - En 2014 : montant forfaitaire de 100 k€ pour la communauté et le solde pour les communes
    - En 2015 : même règle qu'en 2012
- **Fonds de concours**
  - Sur la période 2012-2016, la communauté a soutenu par fonds de concours les dépenses d'investissement des communes : 1,5 M€ pour des projets communaux divers, 498 K€ pour la construction ou la mise aux normes de stations d'épuration communale et 224K€ pour l'aménagement de la gare de Pont-Château. Toutes les enveloppes ont été attribuées mais 765 K€ restent à verser.
- **Reversements de fiscalité**
  - A compter de 2014 et parce que la commune de Pont-Château a passé le seuil de 10 000 habitants, la CC perçoit un prélèvement sur les paris hippiques et le reverse à la commune.

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Analyse par politique publique

Charge nette par politique publique (Dépenses réelles de fonctionnement - Recettes réelles de fonctionnement affectées)
données 2015 - budget principal

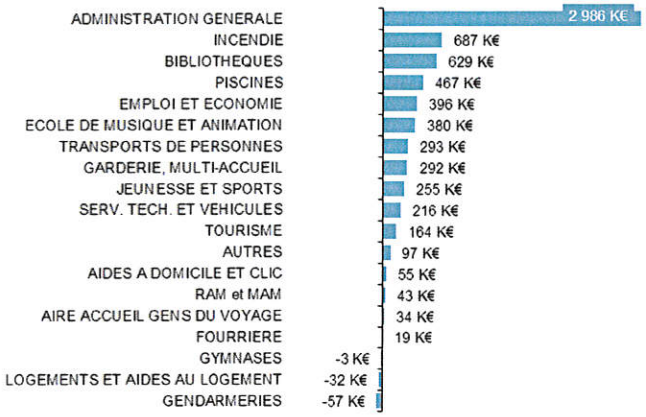

En 2015, 80% de la charge nette par politique publique (dépenses réelles de fonctionnement nettes des recettes réelles de fonctionnement affectées) se répartit sur 6 « politiques publiques » :

- **Administration générale : 2 961K€ (42,8% de la charge nette) dont 1,6 K€ d'attributions de compensation**
- **Incendie : 687 K€ (9,9%)**
- **Bibliothèques : 628,8K€ (9,1%)**
- **Piscines : 467,0 K€ (6,8%)**
- **Emploi et économie : 395,9K€ (5,7%)**
- **Ecole de musique et animation musicale: 379,6 K€ (5,5%)**

Evolutions les plus significatives de la charge nette par politique publique entre 2012 et 2015 (K€ cumulés et taux de croissance annuel moyen sur la période)

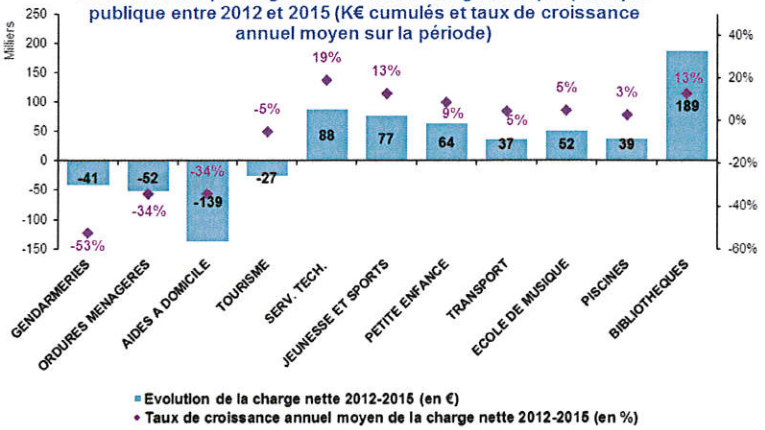

Entre 2012 et 2015, nous constatons des évolutions significatives de la charge nette pour certaines politiques publiques, parmi lesquelles :

A la hausse :
- **La lecture publique : hausse de la charge nette liée au réseau des bibliothèques (+90,3K€) et à la construction de la médiathèque de Pont-Château (+54,6K€)**
- **Jeunesse et sports : animation jeunesse Pont-Château (+40K€), Sainte-Reine de Bretagne (+14K€)**
- **Services techniques : la hausse de la masse salariale (+61 K€) constatée est compensée par la baisse sur le service OM (changement d'imputation analytique)**

A la baisse :
- **Aides à domicile : départs en retraite non remplacés et suppression du service de portage de repas (-134K€)**

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

L'effort d'équipement communautaire et son financement

Financement des dépenses d'équipement

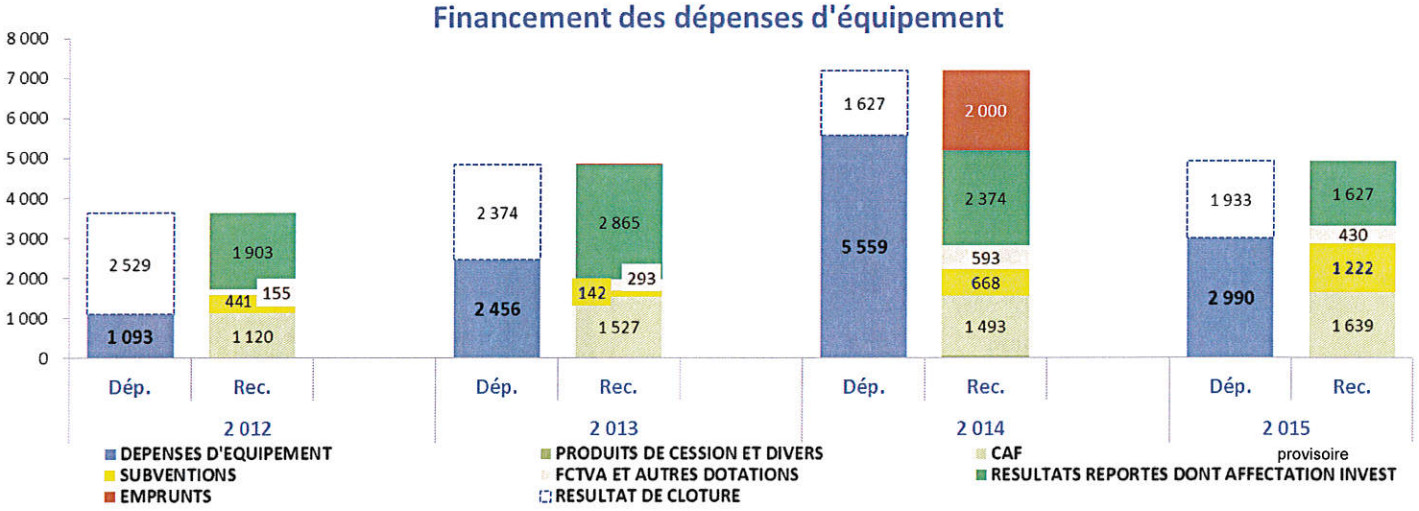

- **La communauté a limité le recours à l'emprunt sur la période 2012 – 2015. En effet, la communauté a réalisé 12 M€ de dépenses d'équipement (soit 3 M€ en moyenne par an), qu'elle a majoritairement autofinancé grâce à d'importants résultats reportés et à l'excédent constitué sur sa section de fonctionnement. Le recours à l'emprunt a été limité à 2 M€ en 2014 pour reconstituer son fonds de roulement.**

- **Par ailleurs, la communauté perçoit le FCTVA l'année de réalisation de ses dépenses d'équipement (ainsi les dépenses d'investissement éligibles sont financés pour environ 16 % par le FCTVA) et des subventions (plus de 1M€ en 2015).**

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Analyse de l'effort d'équipement par politique publique

Dépenses d'équipement TTC cumulées 2012-2015 présentées par politique publique

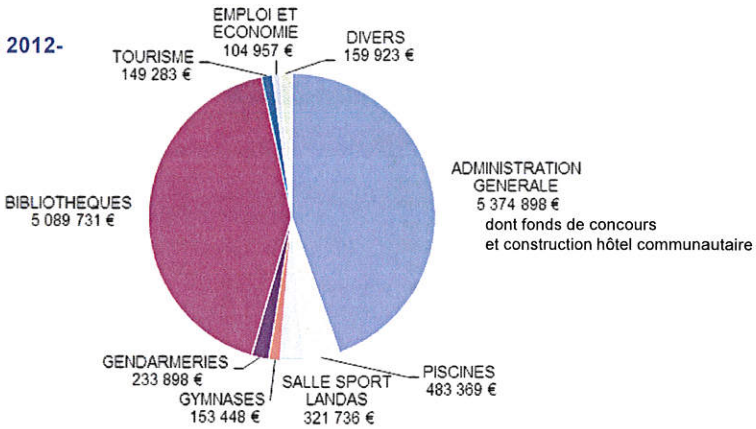

Entre 2012 et 2015, 87% des dépenses d'équipement de la Communauté de communes se sont réparties sur l'administration générale et les bibliothèques :

Administration générale : 5 375 K€ entre 2012 et 2015 , soit 45% des dépenses d'équipement cumulées
- **dont 1 457 K€ de fonds de concours versés, soit 12 % des dépenses d'équipement cumulées ;**
- **dont 3 918 K€ d'immobilisations, liés essentiellement à la construction d'un bâtiment administratif à Pont-Château ;**

Bibliothèques : 5 090 K€ entre 2012 et 2015, soit 42% des dépenses d'équipement cumulées
- **dont 3 467 K€ liés à la construction de la Médiathèque de Pont-Château ;**
- **dont 867 K€ liés à la bibliothèque de Saint-Gildas des bois.**
- **Dont autres sur l'informatisation du réseau et les bibliothèques de Saint-Anne et Séverac (rachat)**

Autres investissements : aire d'accueil des gens du voyage, circuit de randonnées, rénovation bassin Guenrouët, covoiturage,...

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Un faible niveau d'endettement

Endettement de la communauté

Encours de dette et capacité de désendettement

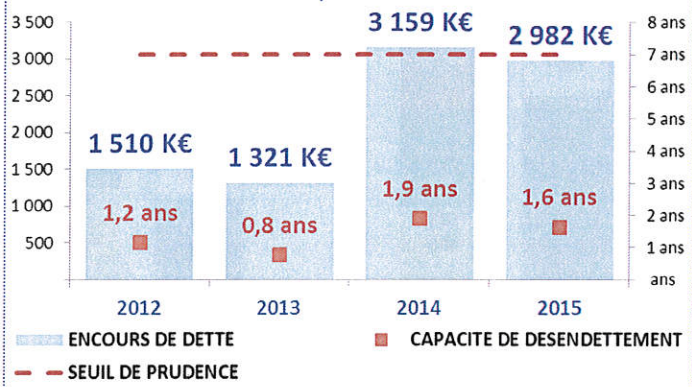

- **Bien que l'encours de dette se soit accru sur la période, l'amélioration de la capacité d'autofinancement de la CC lui permet de conserver une capacité de désendettement très faible.**
- **La capacité de désendettement évalue le nombre d'années qu'il faudrait à la communauté pour rembourser, avec son autofinancement, l'intégralité de sa dette.**
- **Le seuil de prudence se situe communément autour de 7 années.**

Capacité de désendettement = TOTAL DES EMPRUNTS RESTANT A REMBOURSER / CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE

Comparaison

Encours de dette par habitant en 2014 (€/hab.) et capacité de désendettement 2014 Tous budgets confondus

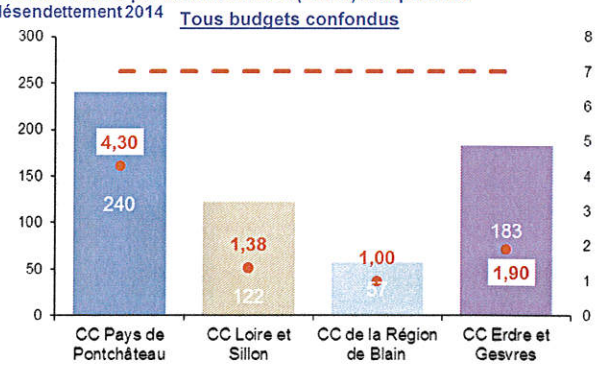

- **Tous budgets confondus, la communauté de communes de Pontchâteau a un encours de dette par rapport aux communautés voisines plus important mais conserve une capacité de désendettement acceptable.**

NB : la comparaison se fonde sur la consolidation des budgets principaux et des budgets annexes.
Source : Données DGFIP 2014

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Structure et gestion de la dette au 31/12/2014

Indicateurs	Budget principal Au 31/12/14	Budget ZA Au 31/12/14	Budget Bâtiment industriel Au 31/12/14	Budget Envt déchets Au 31/12/14	Tous budgets Au 31/12/14
Encours de la dette	3 156 972	3 732 014	212 344	857 489	7 958 819
Durée résiduelle moyenne (années)	6,54	10,83	1,00	7,00	4,92
Taux réel moyen	2,54%	2,53%	2,39%	2,31%	2,49%
Nombre de contrats de prêts	6	6	6	3	21
Auprès de X établ.	5	4	4	3	6

PRETEURS

Preteur	Tous budgets Encours au 31/12/14	En % d'encours	Nb prêts
Dexia	960 190	12%	3
Crédit agricole	465 796	6%	4
Crédit mutuel	2 513 852	32%	4
Caisse française de financement local	2 165 394	27%	7
Caisse des dépôts et consignations	903 586	11%	1
La Banque Postale	950 000	12%	2
TOTAL	7 958 819	100%	21

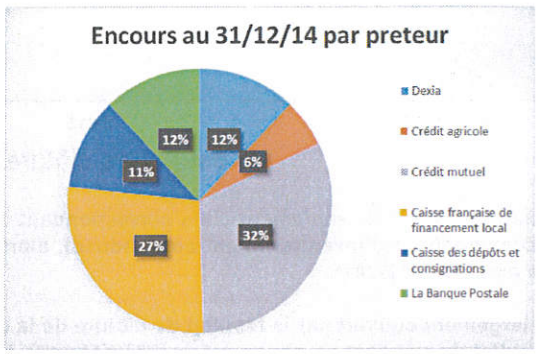

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Structure et gestion de la dette au 31/12/2014

DETTE PAR TYPE DE TAUX

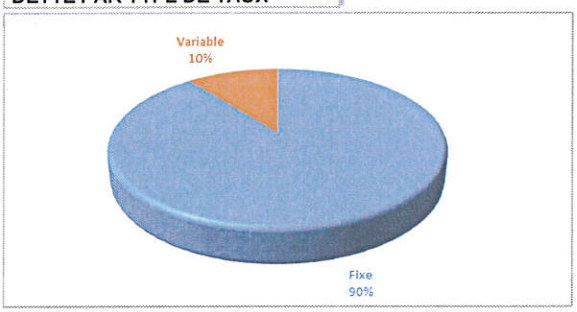

CHARTE GISSLER (Répartition encours au 31/12/14)

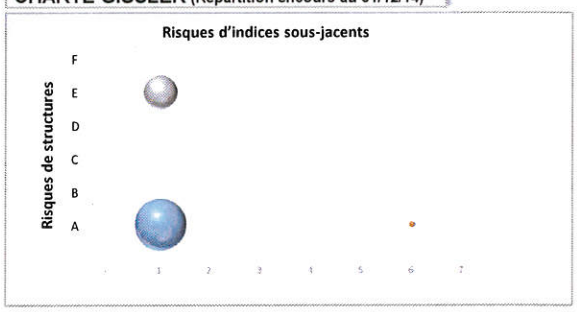

ENCOURS

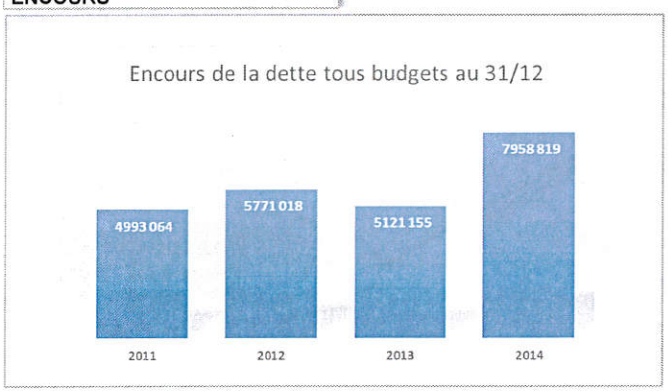

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Un fonds de roulement sécurisant

Résultat de clôture et fonds de roulement cible

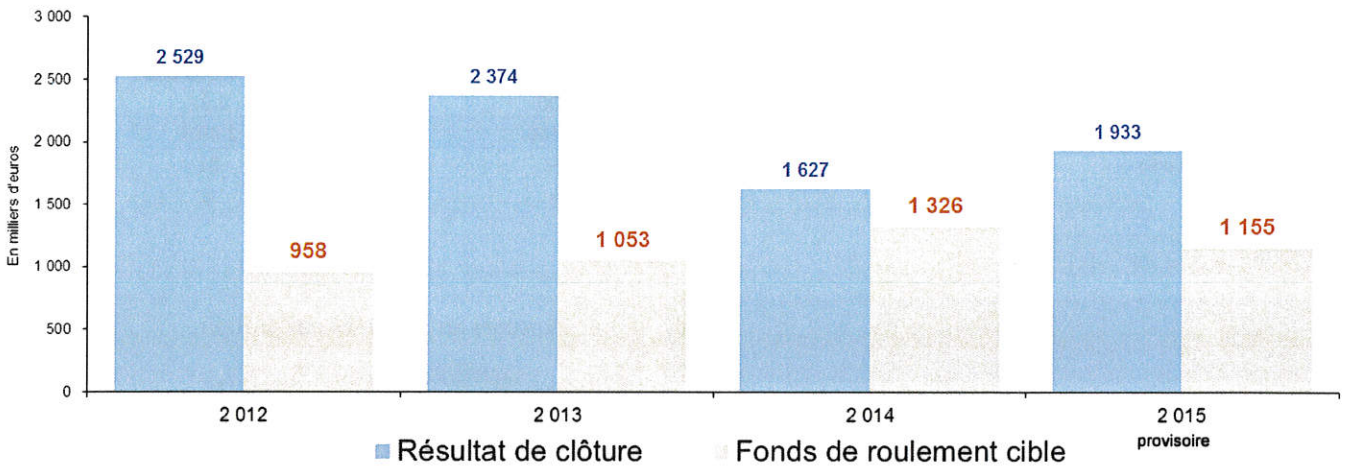

- **En fixant un fonds de roulement cible correspondant à un mois de fonctionnement courant de la collectivité (dépenses de fonctionnement et d'investissement confondues), alors le fonds de roulement cible de la CC serait de 1,1 M€ en moyenne sur la période 2012-2015.**
- **Il est largement couvert par le résultat de clôture de la communauté. Ce dernier a d'ailleurs bénéficié en 2013 de l'intégration du résultat du syndicat de gendarmerie (337 K€) suite à sa dissolution .**
- **Le résultat de clôture est constitutif de la trésorerie.**

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Architecture budgétaire de la Communauté au 31/12/2014

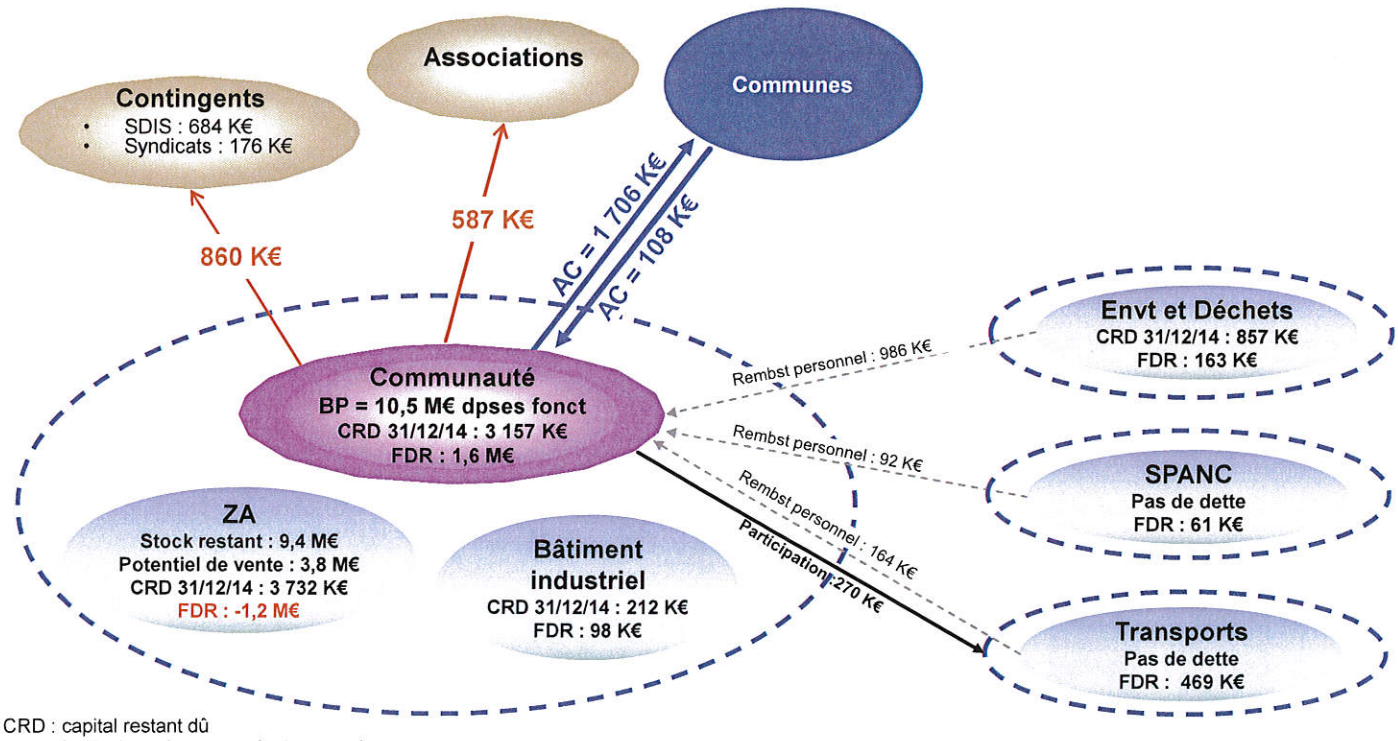

CRD : capital restant dû
FDR : fonds de roulement = résultat de clôture
---- Unité de caisse

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

La trésorerie

- La Communauté de communes dispose d'un budget principal et de 5 budgets annexes dont 3 à autonomie financière (ils ont leur propre compte au trésor).
- En 2014, 1 250 K€ crédits de trésorerie ont été levés au global pour assurer un niveau de trésorerie suffisant.

		2012	2013	2014	
A	Trésorerie des budgets M14 au 31/12	1 571 004	625 757	80 383	
	BA Bâtiment industriel	*- 181 422*	*- 222 724*	*42 793*	
	BA Zones d'activités	*- 831 865*	*- 1 203 585*	*- 1 309 720*	
	Budget Principal	*2 584 290*	*2 052 065*	*1 347 310*	
B	Ligne de trésorerie	-	300 000	700 000	
A+B	Trésorerie disponible	1 571 004	925 757	780 383	
	Trésorerie du BA Envmt déchets au 31/12	- 38 388	- 189 767	250 595	Décalage sur encaissement lié au paiement en 3 fois (juin-août-octobre)
	Ligne de trésorerie du BA Envmt déchets	300 000	500 000	350 000	
	Trésorerie disponible du BA Envmt déchets	261 612	310 233	600 595	
	Trésorerie du BA SPANC au 31/12	103 565	191 295	53 582	
	Ligne de trésorerie du BA SPANC au 31/12	-	-	-	
	Trésorerie disponible du BA SPANC au 31/12	103 565	191 295	53 582	
	Trésorerie du BA Transport au 31/12	196 306	225 090	6 235	
	Ligne de trésorerie du BA Transport	-	-	200 000	Reste TVA à percevoir suite au dé-assujettissement du budget
	Trésorerie disponible du BA Transport	196 306	225 090	206 235	
	Trésorerie globale	2 132 486	1 652 375	1 640 795	

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Synthèse de l'analyse financière

Une situation financière saine : un autofinancement qui progresse et une bonne capacité de désendettement (< 2 ans). Néanmoins, 2016 qui s'annonce comme une année charnière (nouvelle baisse de DGF, 2M€ d'emprunt nouveau,…)

Une forte politique redistributive envers ses communes membres notamment par le biais du FPIC et de l'attribution de fonds de concours

Des excédents budgétaires qui assurent un bon niveau de trésorerie, mais quasiment intégralement consommé par le besoin de trésorerie du BA ZA qui fait peser un risque financier pour la Communauté de communes en fonction de son taux de remplissage prévisionnel

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

III. Le diagnostic fiscal et les enjeux prospectifs

KPMG

Diagnostic fiscal

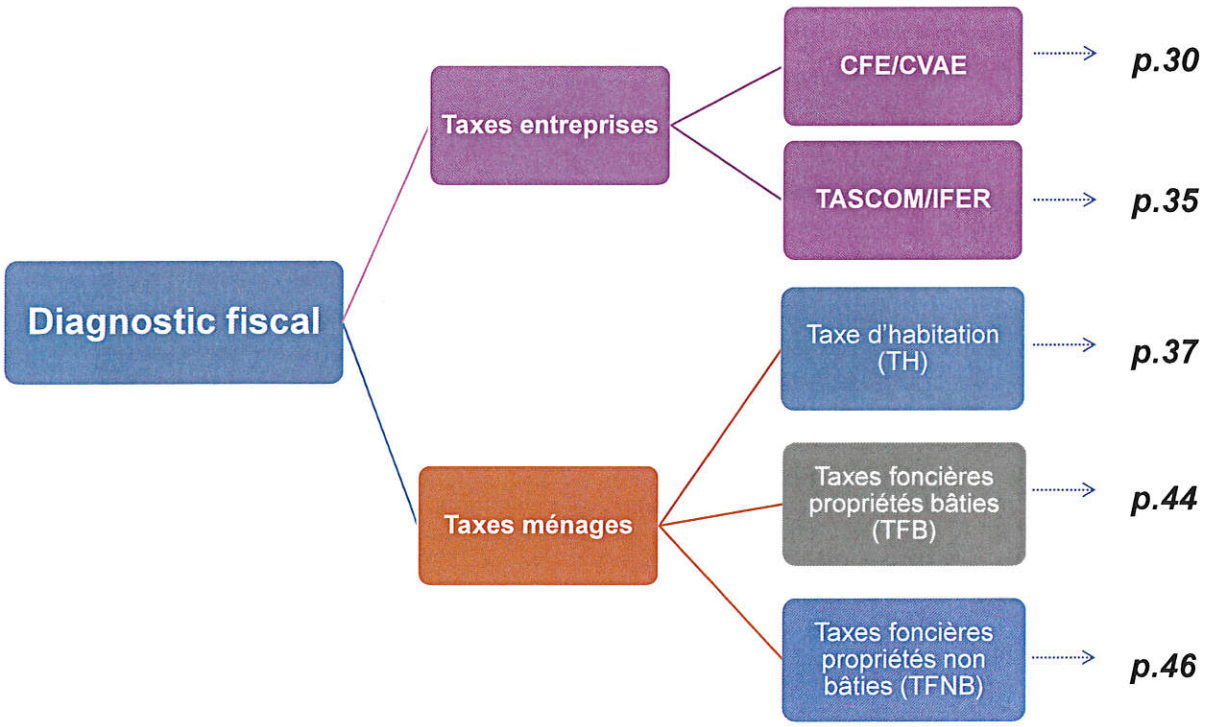

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Le panier fiscal de la communauté de communes

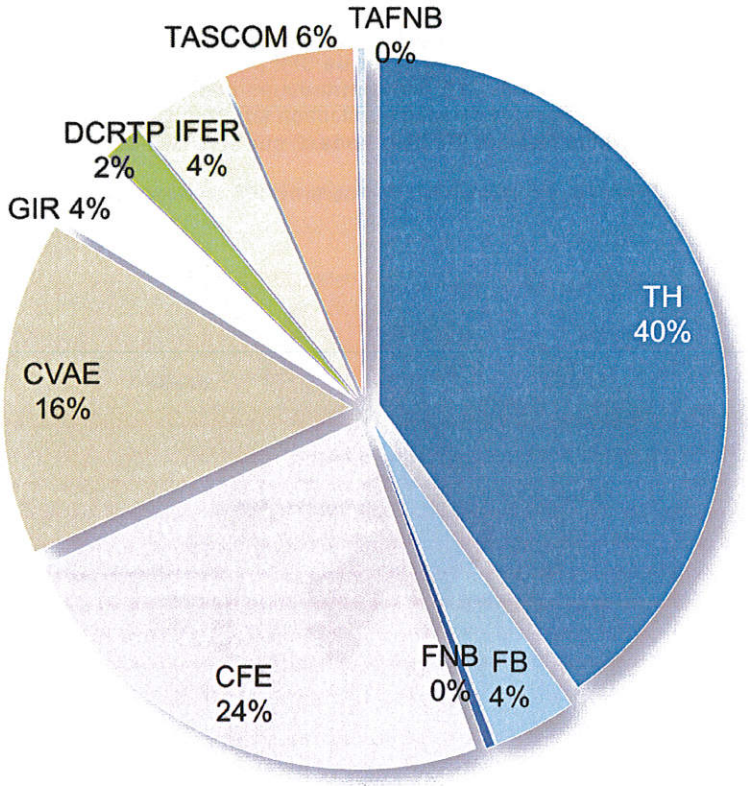

- **En 2015, la communauté de communes a perçu 6 187 K€ de produits fiscaux dont :**
  - **Près de la moitié sont issus de la fiscalité « ménages » : taxe d'habitation et taxes foncières représentent 44% des recettes fiscales de la communauté soit 2 758 k€.**
  - **L'autre moitié est constituée par la fiscalité sur les entreprises**
- **Depuis la suppression de la taxe professionnelle, la Communauté n'est plus exclusivement bénéficiaire de fiscalité économique.**

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Evolution des bases fiscales (en € par hab.) et des taux d'imposition

Taxe d'habitation Evolution des bases : +1,7 % par an en moy

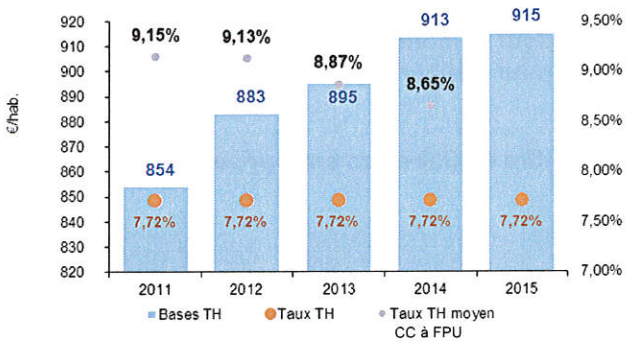

Taxe sur le foncier bâti Evolution des bases : +1,9 % par an en moy

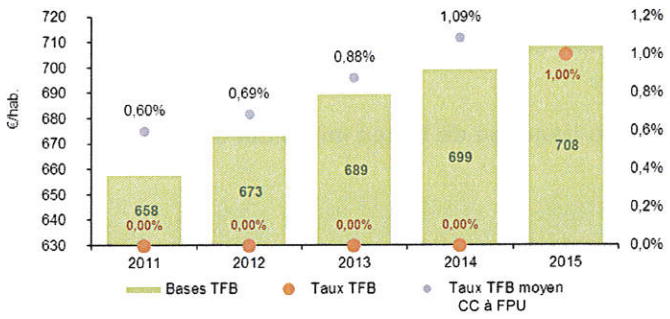

Taxe sur le foncier non bâti Evolution des bases : -0,6 % par an en moy

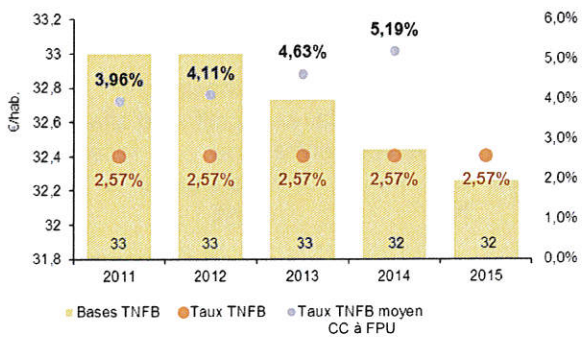

Cotisation foncière sur les entreprises Evolution des bases : +2,6 % par an en moy

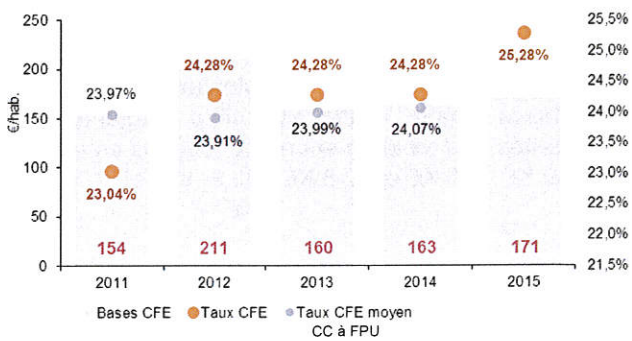

Source DGFIP et Etats 1259

NB : En 2012, la CC a changé son montant de base minimum ce qui a conduit à une hausse significative de ses bases imposables. Elle a reversé aux entreprises ce surplus et a corrigé cette délibération dès 2013.

Diagnostic fiscal

CFE

- **En 2015, le nombre d'entreprises éligibles à la CFE était de 1 195 sur le territoire.**
- **Les bases de CFE se concentrent sur le territoire autour de 2 pôles principaux (Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois).**
- **Les bases par habitant ont évolué de +2,6% en moyenne annuelle entre 2011 et 2015**

Bases de CFE en 2015 en €/contribuable

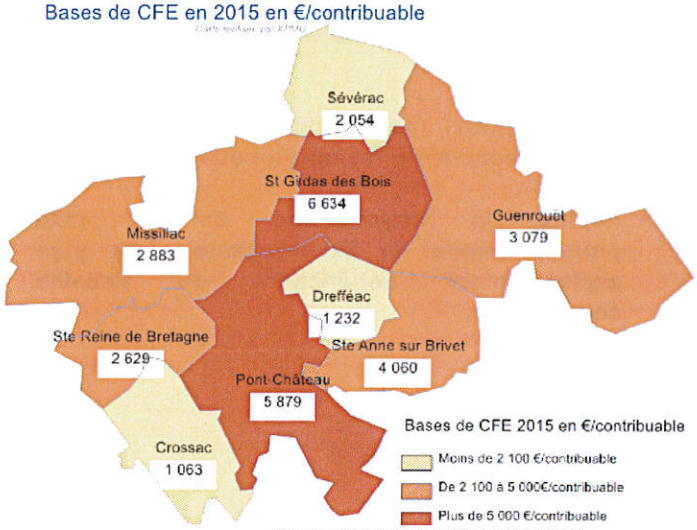

** Source : Etats 1081 CFE 2015 et 1288 M 2015*

Principaux contributeurs

- **Parmi les principaux contributeurs à la CFE, 3 entreprises ont des bases de CFE pesant pour un tiers des bases de CFE des contributeurs dominants (Tipiak et Pouyet 3M Télécommunication sur Pont-Château et André Renault (Holding Anders) sur St-Gildas-des-Bois).**

Répartition des contributeurs dominants de CFE par commune

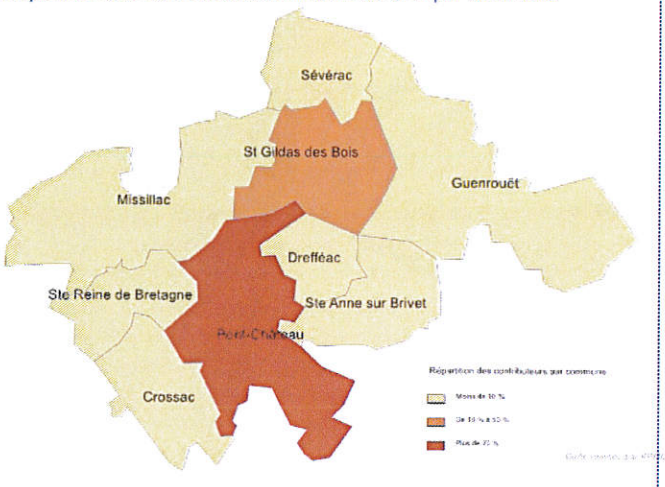

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Diagnostic fiscal

CFE

- **La base minimum est la base plancher à laquelle tout redevable à la CFE est imposé.**
- **La cotisation minimum est établie à partir d'une base minimum dont le montant est fixé par l'assemblée délibérante. Cette dernière a jusqu'au 1er octobre de l'année pour délibérer pour application l'année suivante.**
- **Il existe 6 tranches de bases minimum de CFE en fonction du chiffre d'affaire des entreprises :**

Base mini « 1ère tranche » De 212 à 505€	Base mini « 2ème tranche » De 212 à 1 009€	Base mini « 3ème tranche » De 212 à 2 119€	Base mini « 4ème tranche » De 212 à 3 535€	Base mini « 5ème tranche » De 212 à 5 045€	Base mini « 6ème tranche » De 212 à 6 559€
Montant du chiffre d'affaires ou recettes inférieur à 10 K€	Montant du chiffre d'affaires ou recettes entre 10 K€ et 32,6 K€	Montant du chiffre d'affaires ou recettes entre 32,6 K€ et 100 K€	Montant du chiffre d'affaires ou recettes entre 100 K€ et 250 K€	Montant du chiffre d'affaires ou recettes entre 250 K€ et 500 K€	Montant du chiffre d'affaires ou recettes supérieur à 500 K€

- **En 2013, le conseil communautaire a délibéré pour définir le niveau de ses bases minimum.**

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Diagnostic fiscal

CFE

- **75 % des entreprises du territoire se voient appliquer la cotisation minimum de CFE en 2015.**
- **La CC a choisi d'appliquer les bases minimums suivantes :**

Base mini « 1ère tranche » 505€	Base mini « 2ème tranche » 1009€	Base mini « 3ème tranche » 1 342€	Base mini « 4ème tranche » 1 961€	Base mini « 5ème tranche » 2 582€	Base mini « 6ème tranche » 2 582€
- Montant du chiffre d'affaires ou recettes inférieur à 10 K€	- Montant du chiffre d'affaires ou recettes entre 10 K€ et 32,6 K€	- Montant du chiffre d'affaires ou recettes entre 32,6 K€ et 100 K€	- Montant du chiffre d'affaires ou recettes entre 100 K€ et 250 K€	- Montant du chiffre d'affaires ou recettes entre 250 K€ et 500 K€	- Montant du chiffre d'affaires ou recettes supérieur à 500 K€
360 entreprises concernées soit **30%** des contribuables CFE	96 entreprises concernées soit **8%** des contribuables CFE	166 entreprises concernées soit **14 %** des contribuables CFE	158 entreprises concernées soit **13 %** des contribuables CFE	64 entreprises concernées soit **5 %** des contribuables CFE	49 entreprises concernées soit **4 %** des contribuables CFE

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Diagnostic fiscal

CVAE

- **La répartition des produits de CVAE confirme les observations faites au regard de la CFE à savoir une concentration des produits de fiscalité économique sur 2 communes principalement (Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois).**
- **Les 6 principales entreprises contributrices à la CVAE sont Tipiak, Pouyet 3M Télécommunication et Hilding Anders, Terrena, Briere Distribution et Bobcat.**

Produit de CVAE en 2015 en €/hab.

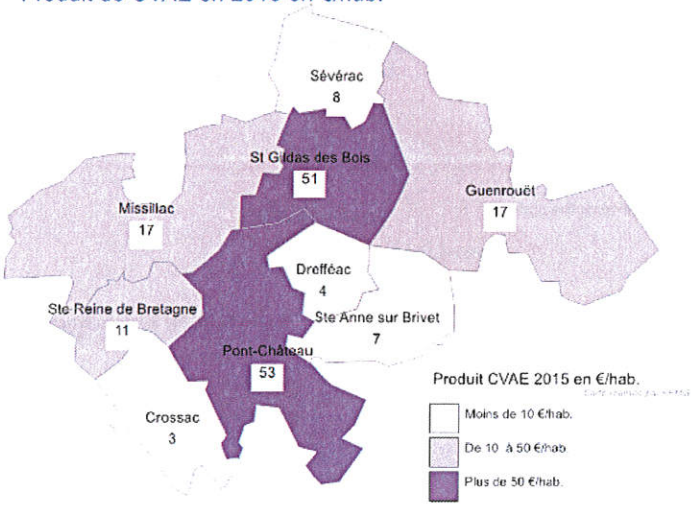

** Source : Etats 1081 CFE 2015 et 1288 M 2015*

Contribution CVAE par secteur d'activité

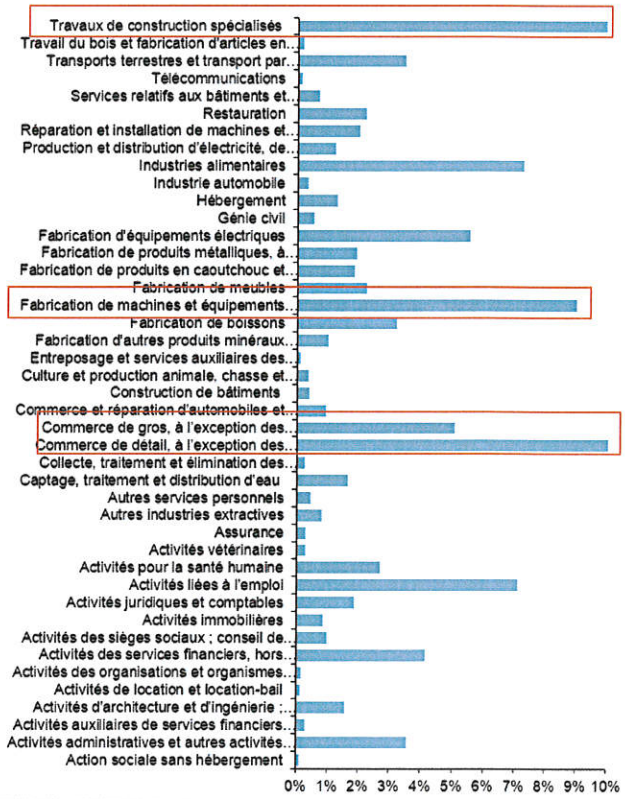

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

- **Coût des décisions de la Communauté :**
  - 2014 = 0 K€
  - 2013 = 71,6 K€
  - 2012 = 70,9 K€
  - 2011 = 71,6 K€

- **Si l'année 2015 confirme la tendance de 2014, il n'existe pas de marges de manœuvre au niveau des exonérations décidées par la Communauté.**

CFE / CVAE	**Créations d'entreprises nouvelles ou reprise d'une entreprise en difficulté au titre des deux années suivant celle de leur création** *(Article 1464 B CGI)*	Exonération pendant 2 ans à 100% (création et reprise) Applicable depuis 2006
	Cinémas d'art et d'essai < 450 000 entrées	Exonération à 100% Applicable depuis 2010
	Médecins et Auxiliaire de vie	Exonération pendant 2 ans à 100% Applicable depuis 2006
	Aménagement du territoire (art. 1465 CGI)	Exonération à 100% sur 5 ans maximum Applicable depuis 2006

** Source : services fiscaux et liste des délibérations fiscales 2016*

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

- **La TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) est due par les commerces de détail de plus de 400 m².**
- **La communauté a la possibilité de moduler son barème de base par un coefficient multiplicateur compris entre 0,80 et 1,20 (sans que la variation d'une année sur l'autre puisse excéder 0,05).**
- **En 2012, le conseil communautaire a délibéré pour fixer le coefficient multiplicateur à 1,10 sur le territoire de la communauté.**
- **La TASCOM a rapporté 375 K€ à la Communauté en 2015 et devrait profiter dans les années à venir d'un développement de zones commerciales (création de 10 moyennes surfaces)**

Produit de TASCOM en 2015 en €/hab.

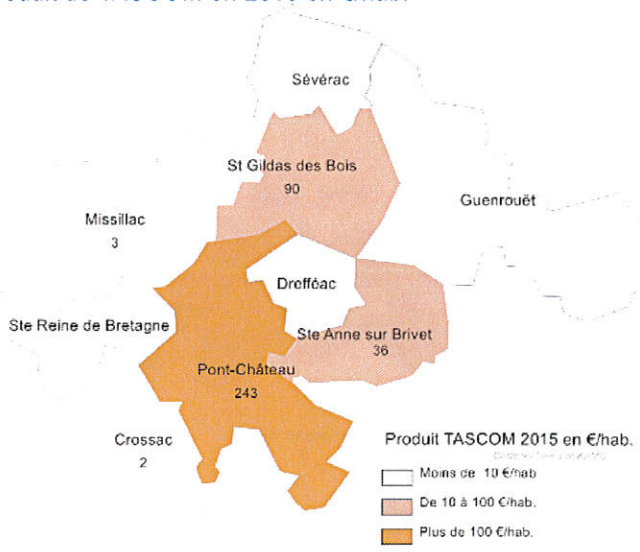

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

IFER

- **Le produit de l'Imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux (IFER) représente 263 K€ sur le territoire de la communauté en 2015.**
- **2 communes concentrent 85 % des produits : Séverac et Pont-Château**
- **Sur le territoire seulement 3 types d'IFER sont présents (9 possibles). Il s'agit des transformateurs électriques, des stations radioélectriques et des installations d'acheminement et de stockage du gaz naturel.**
- **L'installation de 4 éoliennes engendra une hausse du produit des IFER dans les prochaines années.**

Produit des IFER en 2015 en €/hab.

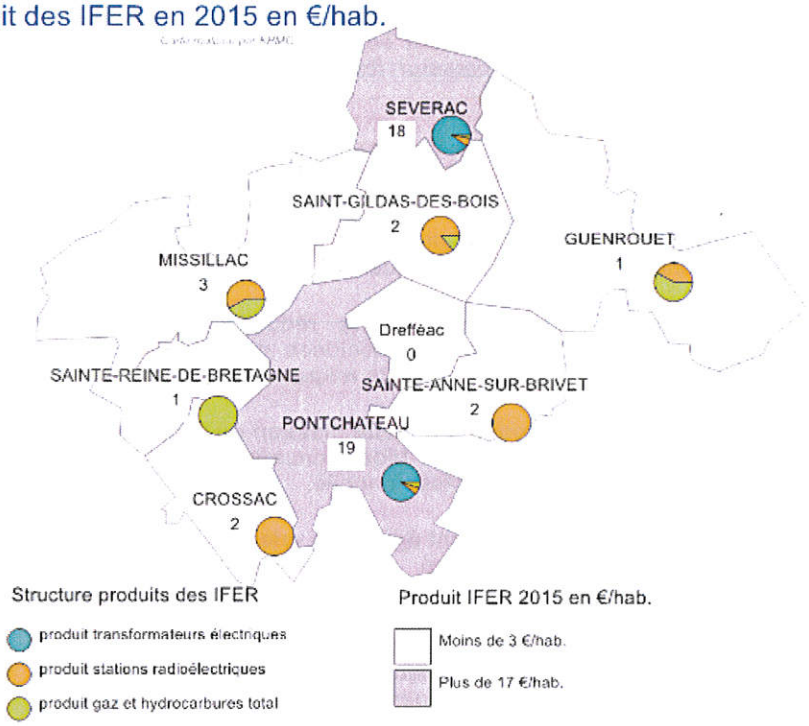

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Taxe d'habitation (TH)

- **On constate une importance des bases d'imposition par habitant sur les communes de Pont-Château, Saint-Gildas-des-Bois et Missillac, ce qui est souvent le reflet d'une plus forte valeur locative des logements sur ces communes.**
- **Les bases ont évolué de + 4,53% en moyenne par an entre 2012 et 2015. Cette évolution est attribuable au coefficient de revalorisation voté par le parlement chaque année (+0,9% en 2015) ainsi qu'à l'évolution physique des bases.**

Bases de taxe d'habitation en 2015 (€/hab.)

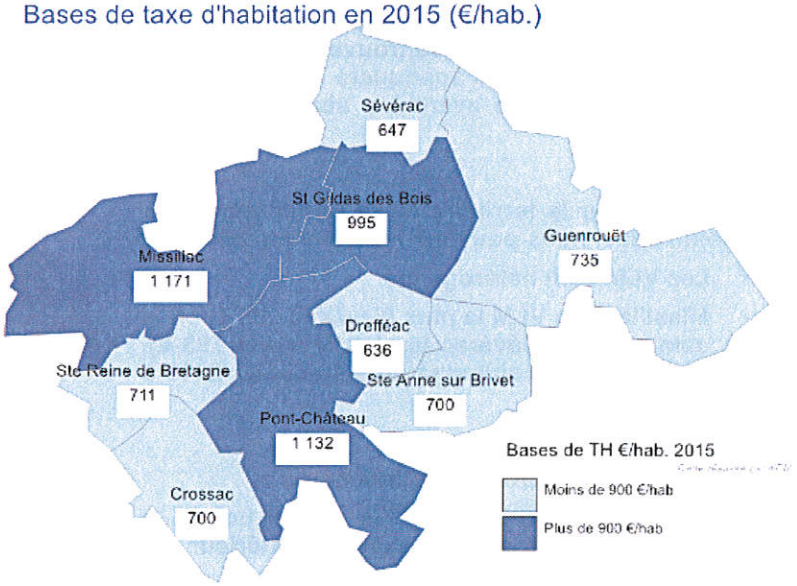

Bases TH de la communauté en k€

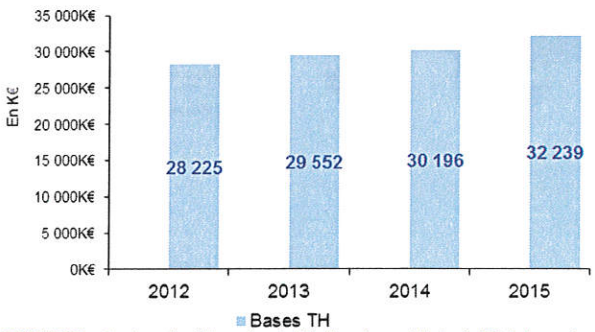

** Source : Etats 1288 M 2015*

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

- Valeur locative brute : **représente la valeur locative cadastrale (VLC) du logement occupé par le contribuable (elle est à la base de la pression fiscale).**

Les bases d'imposition des trois taxes directes, TH, TF, TFnB, reposent sur cette notion de VLC, respectivement à hauteur de 100 %, 50 % et 80 % de la VLC du local imposé.

- Valeur locative moyenne : **correspond à la moyenne des valeurs locatives brutes. Celle utilisée pour les abattements de l'année n est celle de n-1 actualisée.**
- Abattements : **correspond à des réductions de base obligatoires et/ou facultatives décidées par la commune et/ou l'EPCI (impactant leurs parts respectives).**
- Ajustement : **correspond à la neutralisation du transfert de la TH du département au bloc communal lors de la suppression de la taxe professionnelle.**
- Base nette d'imposition : **est égale à la valeur locative brute de l'habitation auquel on soustrait les abattements pratiqués.**
- Les abattements décidés **par les communes s'appliquent pour la TH de la Communauté si elle n'a pas pris de délibération pour instituer sa propre politique d'abattement.**

Formules de calcul :

Calcul de la taxe dûe

Valeur locative brute	3 000 €
- Abattements	350 €
- Ajustement	100 €
= Base nette d'imposition	2 550 €
x Taux d'imposition	15,00%
= Cotisation 2015	382 €

Calcul des abattements

Valeur locative moyenne	3 500 €
x Abattement général à la base	10%
= Montant de l'abattement	350 €

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

- **La valeur locative brute constitue la base de départ de tout calcul et se trouve à la base de la pression fiscale qui s'appliquera au final sur les contribuables, bien avant les abattements, les taux…**
- **En 2015, sur le territoire de la Communauté de communes, nous pouvons faire le constat que :**
  - **Les VLM sont hétérogènes**
  - **Missillac a la VLM la plus élevée (3 085 €) et la commune de Sévérac la plus faible (1 793 €). La VLM de la communauté s'établit en 2015 à 2 608€.**
- **Les écarts constatés s'expliquent par :**
  - **l'état d'entretien de la construction : déterminé sur simple examen extérieur de l'état d'entretien de l'habitation,**
  - **la situation de l'immeuble dans les communes : proximité/éloignement des centres d'activités nécessaires à la vie courante, la qualité du cadre et de l'environnement du lieu de situation de la construction…**

Valeurs locatives moyennes en 2015 (€)

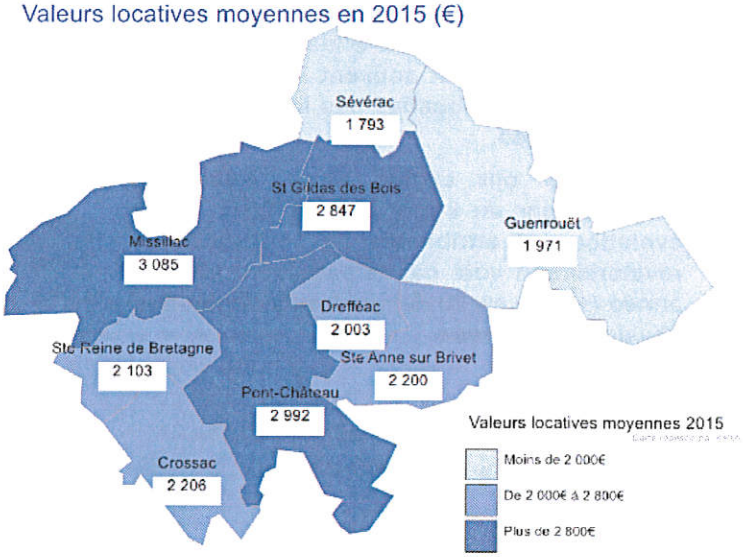

Source : Etats 1386 Mbis TH-K 2015

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

- En matière d'abattements, plusieurs éléments préalables sont nécessaires à la compréhension :
  - Les abattements peuvent être décidés par les communes et les EPCI et ne concernent que les résidences principales. Sur le territoire, cela représente 93% des habitations.
  - Calculés sur la VLM de la collectivité, ils avantageront les propriétaires ou locataires de résidences à faible valeur locative.
  - La valeur locative afférente à l'habitation principale de chaque contribuable est diminuée :
    - d'un abattement facultatif à la base : 1 à 15% de la VLM
    - d'un abattement obligatoire pour charges de famille :
      - ✓ 10% de la VLM pour 1 ou 2 personnes à charge ;
      - ✓ 15% de la VLM pour 3 personnes et plus à charge ;
      - ✓ Ces taux peuvent être majorés d'un ou plusieurs points sans excéder 10 points.
    - d'un abattement spécial facultatif à la base : 1 à 15% de la VLM pour les contribuables dont le montant des revenus de l'année précédente n'excède pas un certain seuil et dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure de 130 % de la moyenne communale.
    - d'un abattement spécial facultatif pour personnes handicapées : 10% à 20% de la VLM

- La Communauté de communes n'ayant pas délibéré en matière d'abattements, c'est la VLM et les abattements communaux qui s'appliquent sur la part intercommunale de TH.

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Taux d'abattements pratiqués par les communes en 2015 (%)

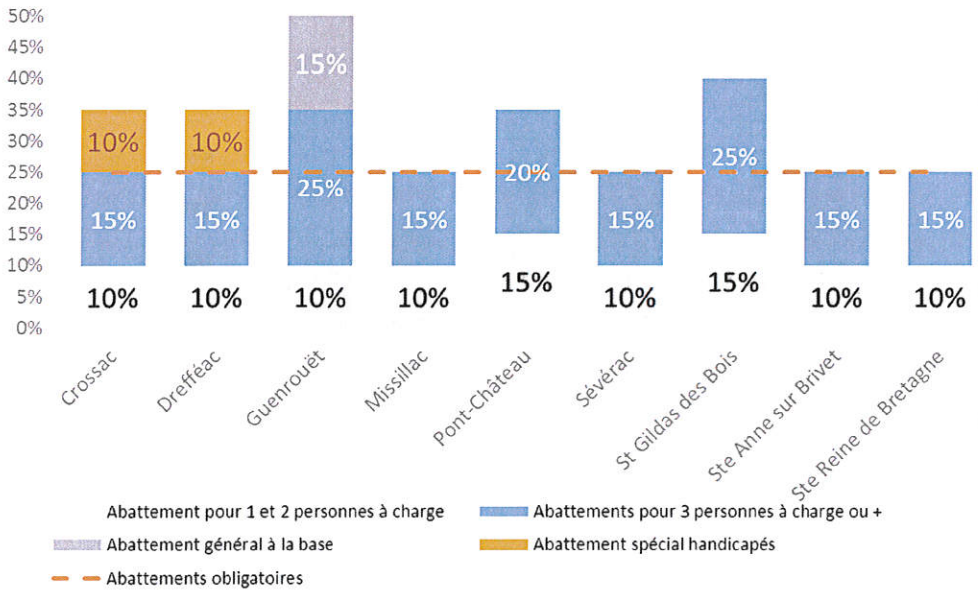

- En 2015, sur le territoire de la CC :
  - Les politiques d'abattements sont hétérogènes.
  - 4 communes appliquent la politique d'abattements minimum (Misillac, Sévérac, Sainte-Anne-sur-Brivet et Sainte-Reine-de-Bretagne).
  - 1 commune a mis en place un abattement général à la base (Guenrouët)
  - Le coût total pour l'EPCI des politiques d'abattements facultatives décidées par les communes s'élève à 73 K€ en 2014.

Source : Etats 1386 Mbis TH-K 2015

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

- **Connaître les caractéristiques des articles du rôle imposés permet de situer les enjeux relatifs à la politique d'abattements de taxe d'habitation.**

	Nombre de résidence secondaire	Nombre d'avis d'imposition	Part des R.S dans le total des avis
Crossac	41	1161	3,53%
Drefféac	27	857	3,15%
Guenrouët	220	1571	14,00%
Missillac	196	2319	8,45%
Pont-Château	191	4642	4,11%
Sévérac	109	813	13,41%
St Gildas des Bois	72	1496	4,81%
Ste Anne sur Brivet	33	1138	2,90%
Ste Reine de Bretagne	36	943	3,82%
total	925	14940	6,19%

Source : Etats 1386 Mbis TH-K 2015

Répartition des articles du rôle (imposés ou dégrevés) en fonction du nombre de personnes à charges (PAC) en 2015 :

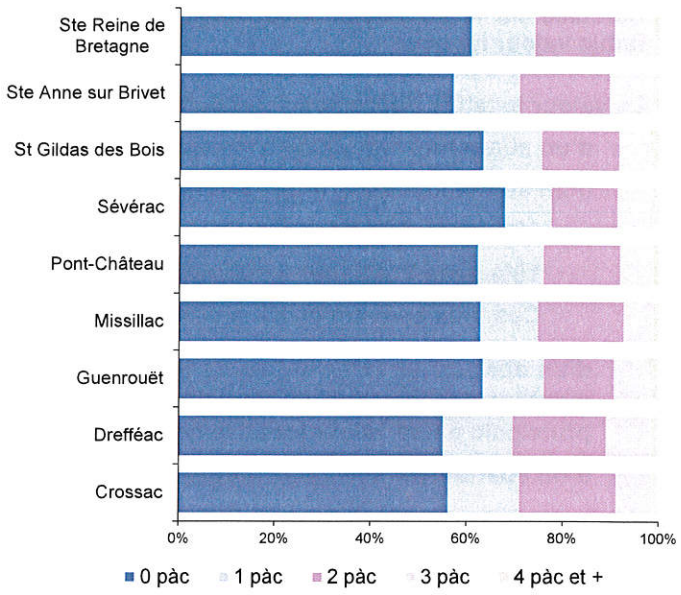

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Comparaison des bases/ habitant et des taux de TH (2014)

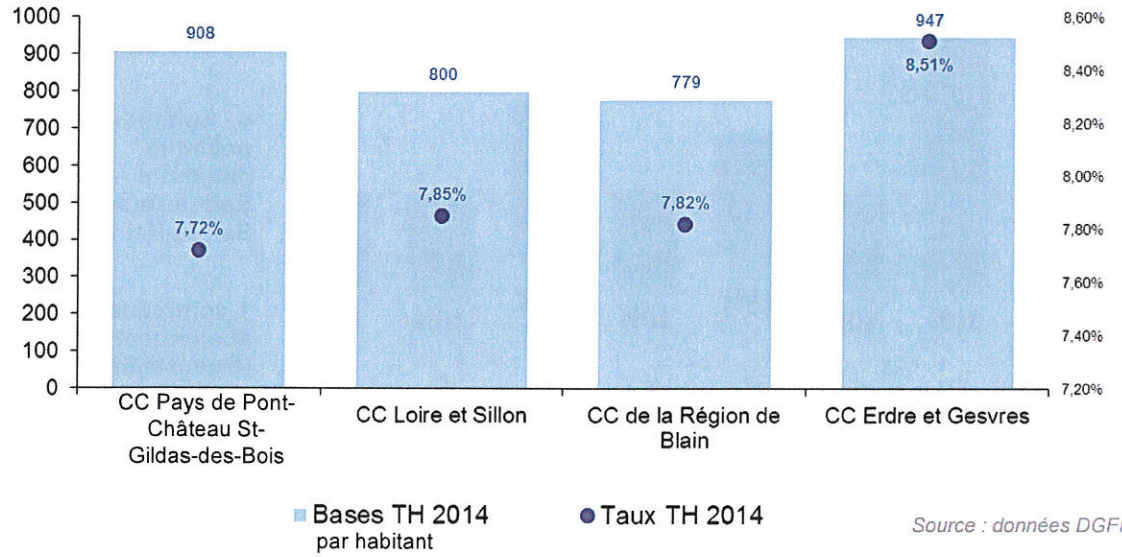

Source : données DGFIP

- **En 2014, la communauté de communes de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois a des bases de TH par habitant plutôt plus élevées que celles des intercommunalités voisines. Cependant son taux de TH est le plus faible des 4 communautés.**

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Diagnostic fiscal

Taxes locales

Taxe foncière propriétés bâties (TFB)

- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) repose sur 50 % de la valeur locative cadastrale (VLC) (contre 100 % pour la TH)
- Contrairement à la taxe d'habitation (TH), il n'y a pas de politique d'abattement en matière de TFB.
- Comme la taxe d'habitation (TH), les bases d'imposition sont dynamiques : + 3,85% par an en moyenne entre 2012 et 2015.
- On retrouve les caractéristiques entrevues avec la TH, à savoir l'importance des valeurs locatives et donc des bases de FB sur les communes de Missillac, Saint-Gildas-des-Bois et Pont-Château.

Bases de foncier bâti en 2015 (€/hab.)

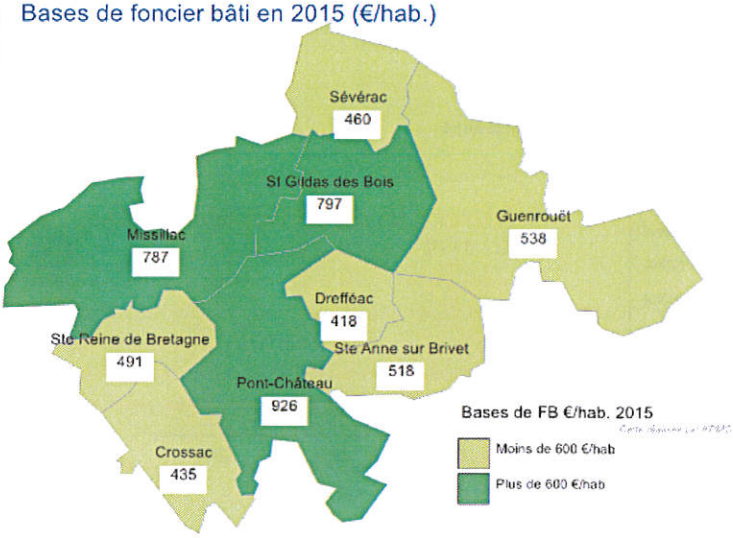

Bases FB de la communauté en k€

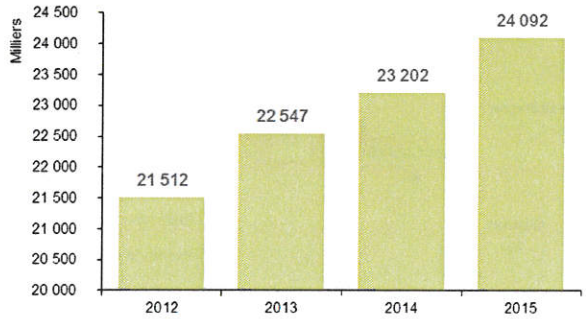

** Source : Etats 1288 M 2015*

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Diagnostic fiscal

Taxes locales

Taxe foncière propriétés bâties (TFB)

Comparaison des bases/ habitant et des taux de FB (2014)

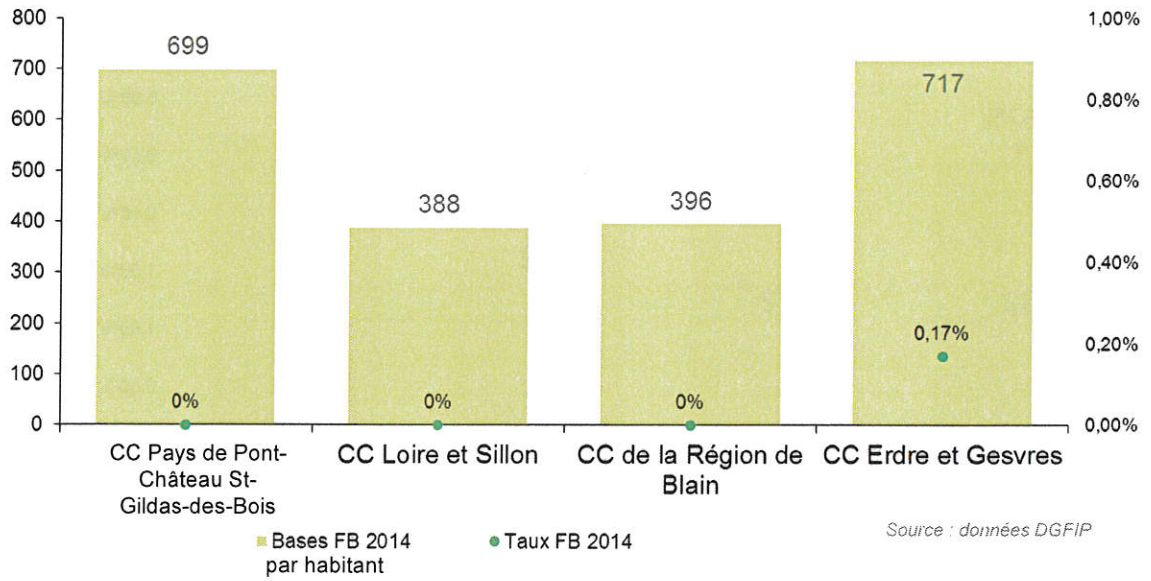

Source : données DGFIP

- En 2014, la communauté de communes de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois a des bases de FB par habitant parmi les plus élevées des intercommunalités voisines. Mais, elle ne votait pas de taux de FB.
- En 2015, la CC a voté un taux de FB à 1%.

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Diagnostic fiscal

Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB)

- La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) repose sur 80% de la valeur locative cadastrale (VLC) (contre 100 % pour la TH et 50 % pour la TFB).
- Contrairement à la taxe d'habitation (TH) et à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), les bases d'imposition de TFNB ont connu une évolution plus mesurée (+1,41% en moyenne par an entre 2012 et 2015).
- L'analyse de la localisation des bases de taxe foncière sur les propriétés non bâties par habitant démontre sans surprise la dominance des communes plus rurales.

Bases FNB de la communauté en k€

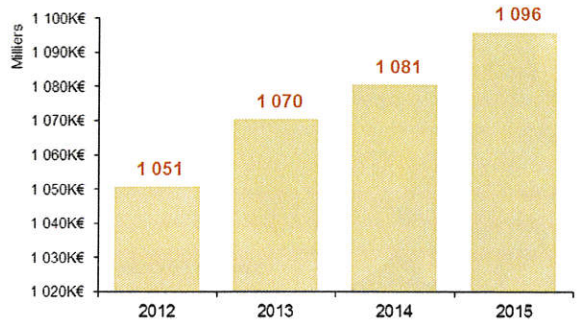

Bases de foncier non bâti en 2015 (€/hab.)

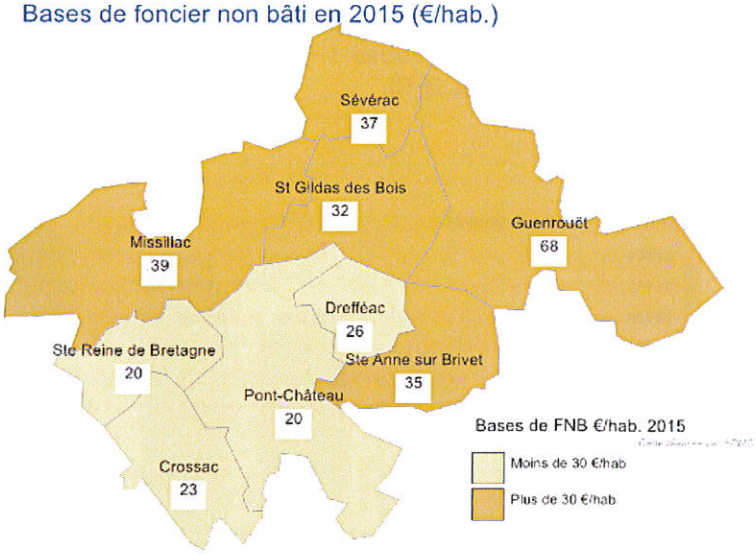

** Source : Etats 1288 M 2015*

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Diagnostic fiscal

Taxe foncière propriétés non bâties (TFnB)

Comparaison des bases/ habitant et des taux de FNB (2014)

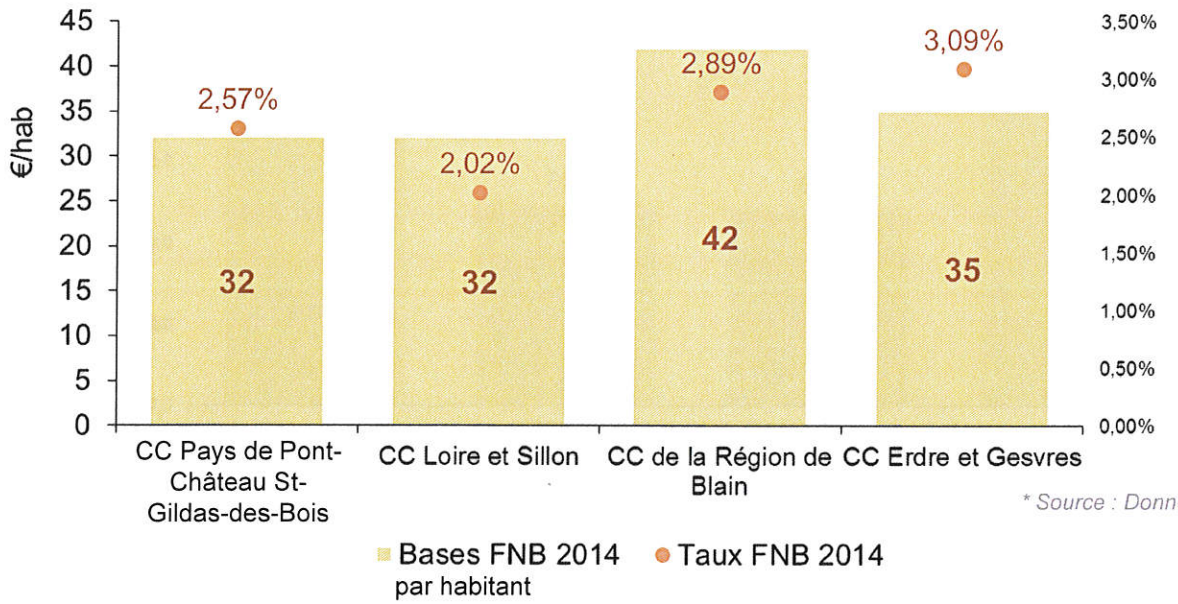

** Source : Données DGFIP*

- En 2014, la communauté de communes de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois se situe, pour les bases comme pour le taux, dans la moyenne des communautés voisines comparables.

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

- Des taux de fiscalité plus bas que la moyenne des CC à FPU (à l'exception du taux de CFE) et des évolutions de bases dynamiques (+4% en moyenne pour la TH et le FB, +5% pour la CFE)
- Une base minimum de CFE qui s'applique à 75 % des entreprises du territoire dont 30% pour la 1ère tranche (CA < à 10 K€)
  De faibles leviers sur les politiques d'exonérations ou d'abattements à la TH mais un enjeu sur l'harmonisation de la politique d'abattement
- D'autres leviers pourront être évalués à partir du traitement des rôles : opportunité d'une taxe sur les locaux vacants, travail à mener sur la mise à jour du classement des logements par catégorie de confort

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

IV. L'évolution prévisionnelle de la DGF et du FPIC pour la Communauté de communes

La DGF d'un EPCI à FPU
Un système complexe

La DGF se compose de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation. La dotation d'intercommunalité est déterminée par 4 éléments:

- **La population**
- **Le potentiel fiscal (indicateur de richesse fiscale) :** Plus le potentiel fiscal est faible par rapport au potentiel fiscal moyen, plus la dotation d'intercommunalité est importante
- **Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) (indicateur du poids de la fiscalité intercommunale dans la fiscalité totale communes + EPCI) :** plus les compétences exercées par la CC sont importantes, plus le CIF est élevé. Par conséquent, plus la dotation sera importante.
- **Les valeurs de points (fixées chaque année au niveau national): elles sont différentes selon le régime fiscal de la CC.** Ainsi, une CC à FPU bénéficie de valeurs de points plus élevées qu'une CC à Fiscalité Additionnelle; sa dotation sera donc plus importante.

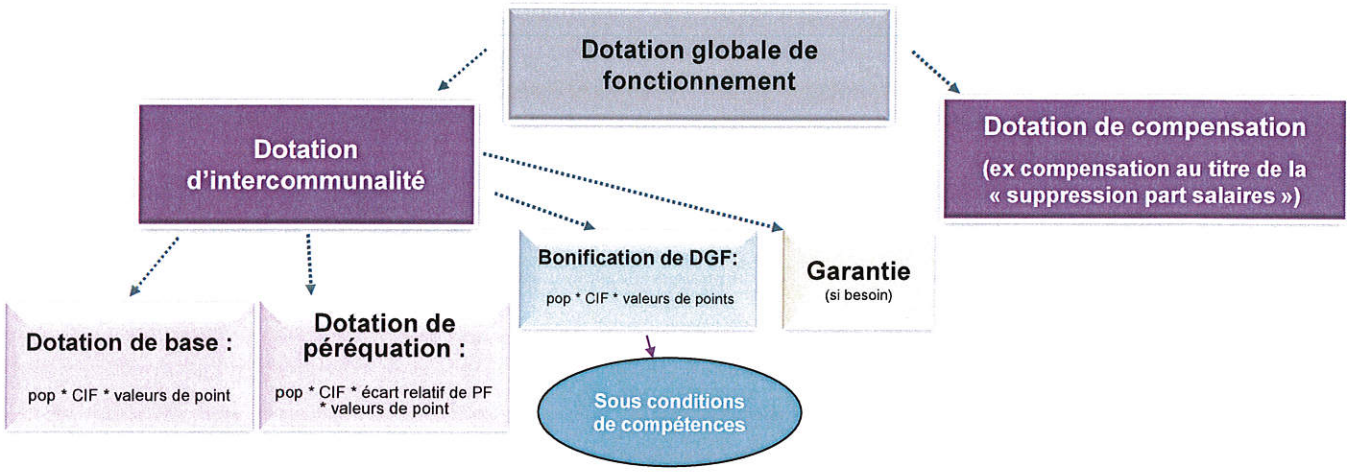

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

La DGF de la CC du Pays de Pont-Château St Gildas des Bois

Depuis 2011, la DGF de la CC du Pays de Pont-Château St-Gildas-des-Bois est en baisse sous l'effet :

- De la baisse de la dotation de compensation équivalente au montant de TASCOM levé par la Communauté
- D'une diminution des valeurs de points
- Et depuis 2014, de la contribution au redressement national qui représentera 1,8 M€ de recettes en moins pour la communauté entre 2014 et 2017.

Evolution prévisionnelle de la DGF à réglementation constante

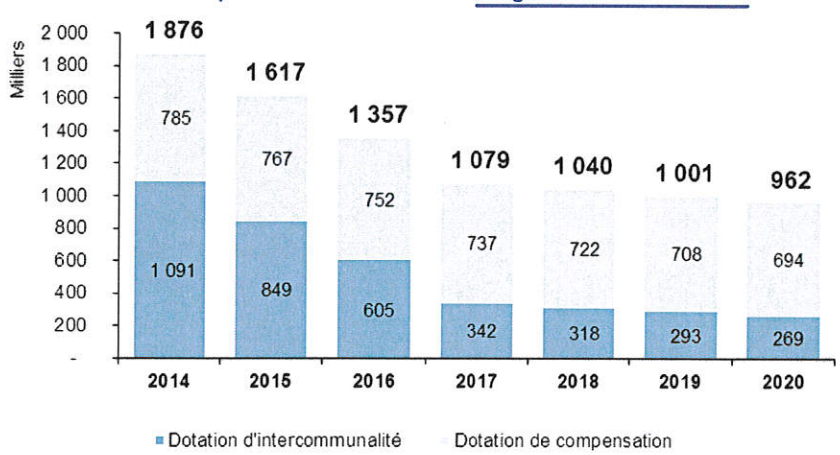

- **A horizon 2017, la DGF aura baissé de 931 K€ par rapport au montant encaissé en 2013.**
- **La montée en puissance de la contribution au redressement national s'étale sur 4 années :**
  - 2014 : -98 K€
  - 2015 : -340 K€
  - 2016 estimé : -582 K€
  - 2017 estimé : -823 K€

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Comparaison du CIF et du potentiel fiscal de la Communauté

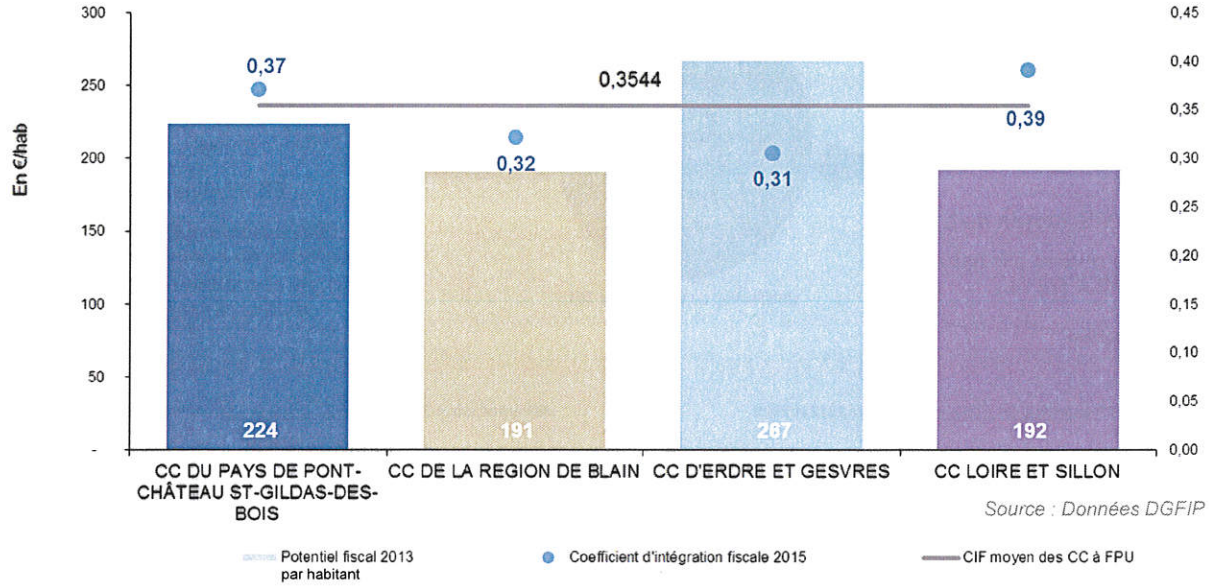

- **En 2015, la communauté de communes de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois a un CIF légèrement plus élevé que la moyenne des CC à FPU.**
- **Son potentiel fiscal par habitant se situe dans la moyenne des communautés voisines comparables.**

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

La DGF d'un EPCI à FPU

Un système qui pourrait évoluer en 2017

En l'état actuel du texte (LFI 2016), la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation seraient fusionnées en 2017 et pourraient évoluer selon les principes suivants qui devront être confirmés par les débats parlementaires au courant de l'été 2016 :

1°) La dotation de centralité

La dotation de centralité est répartie entre ensembles intercommunaux et les communes isolées en fonction d'un montant par habitant variant de 15 € à 45 € par habitant selon la taille démographique du territoire. Les charges de centralité sont mesurées via l'ensemble intercommunal (soit l'EPCI et les communes membres).

La dotation de centralité est répartie entre les communes et les EPCI (hors EPCI à FA) en fonction du CIF (dans la limite de 0,4). La dotation de centralité revenant aux communes membres d'un même EPCI est répartie entre elles en fonction de leur poids démographique porté à la puissance 5. Des modalités de répartition dérogatoires sont possibles :

- Répartition dérogatoire dans la limite =/- 30% de l'attribution de droit commun par délibération de l'EPCI à la majorité des 2/3 et en fonction des dépenses réelles d'équipement des communes.
- Répartition libre à l'unanimité des communes de l'EPCI.

2°) Une dotation de péréquation, dont le montant moyen est égal à 49 euros par habitant.

Cette dotation est attribuée aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont **le potentiel fiscal par habitant tel que défini au I de l'article L. 5211-30 est inférieur à 1,5 fois le potentiel fiscal moyen par habitant de la catégorie d'établissement à laquelle ils appartiennent.** Cette dotation est répartie entre chaque établissement éligible en fonction de la population totale de ses communes membres, de l'écart relatif de potentiel fiscal par habitant par rapport à 1,5 fois le potentiel fiscal moyen par habitant de la catégorie d'établissement à laquelle il appartient et du coefficient d'intégration fiscale ;

3°) Une dotation d'intégration, dont le montant moyen est égal à 21 euros par habitant.

Cette dotation est attribuée à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en fonction de leur coefficient d'intégration fiscale et de la population de leurs communes membres.

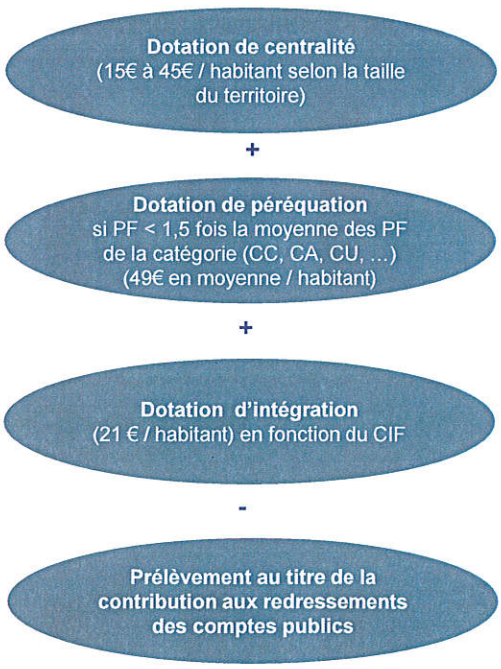

L'absence de données sur les reconfigurations intercommunales en cours ne nous permet pas de simuler avec précision le montant de la DGF de la communauté issu de la réforme. Cependant, un mécanisme de garantie est prévu pour encadrer l'évolution de la DGF entre 95% et 105% de la DGF par habitant de l'année antérieure.

Le Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)

Contributeurs

EPCI + communes membres

si

PFIA /hab. > 90 % PFIA moyen /hab

Sous conditions de revenu par hab. (25%) et de PFIA (75%)

PFIA = potentiel financier agrégé

FPIC

150 M€ *(2012)*
360 M€ *(2013)*
570 M€ *(2014)*
780 M€ *(2015)*
1 Md€ *(2016)*
1,15 Md€ *(2017)*

stabilisation du fonds après 2017

Bénéficiaires

EPCI + communes membres

si

Effort fiscal > 1

60% des EI classés sous conditions de potentiel financier (20%), de revenu par hab. (60%) et d'effort fiscal (20%)

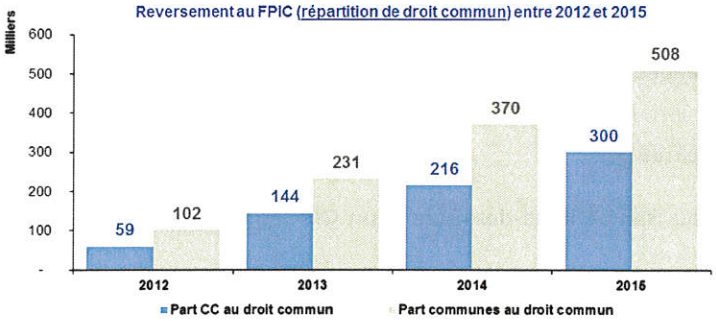

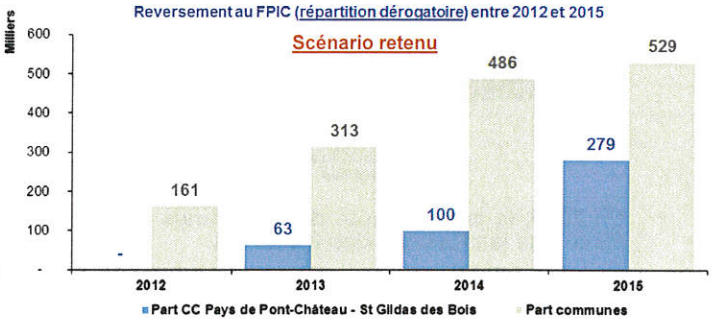

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Le Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)
Des indicateurs favorables au reversement du FPIC

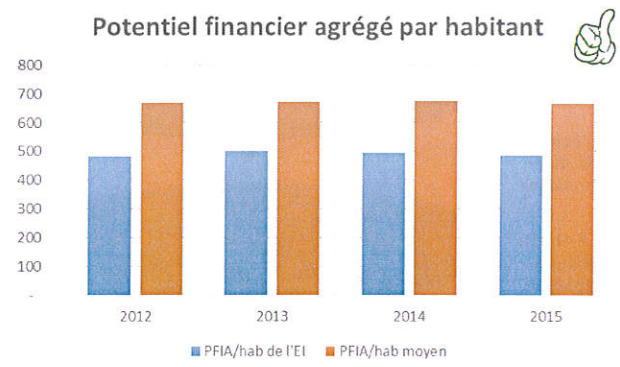

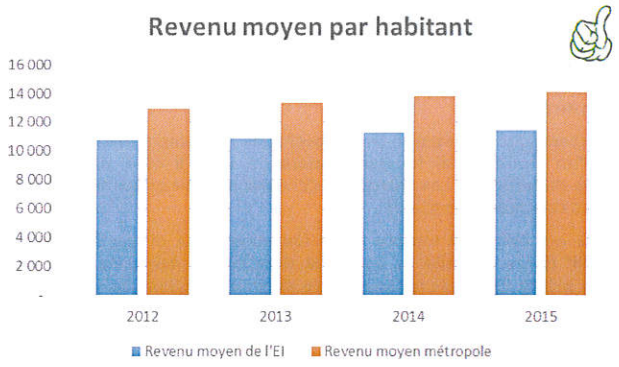

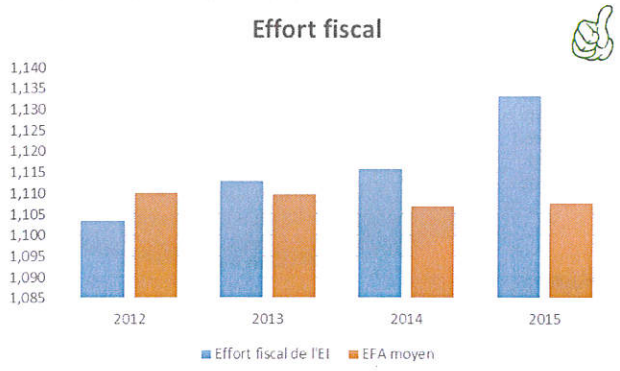

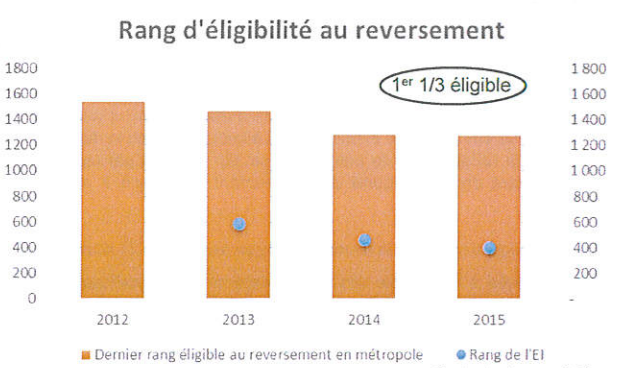

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Le Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)
Une prospective délicate

Des reconfigurations intercommunales qui rendent hasardeuse l'évaluation prospective du reversement

Du fait des regroupements et de l'évolution de la carte intercommunale, plusieurs phénomènes sont susceptibles d'interférer sur la répartition du FPIC au niveau national :

- en réduisant le nombre de communautés et en regroupant des communautés à potentiel financier élevé avec d'autres à potentiel financier faible, le risque est de créer une homogénéisation progressive et de réduire les écarts de richesse entre EPCI.
- en réduisant le nombre de communautés, on réduit d'autant le nombre d'EPCI bénéficiaires du FPIC puisque seuls 60% des ensembles intercommunaux classés en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges sont éligibles au reversement.
- l'effet de la création du Grand Paris va donner lieu à un bouleversement important des notions qui sont à la base des dispositifs de péréquation (potentiels financiers notamment)

Toutefois, les critères de l'ensemble intercommunal de la CC du Pays de Pont-Château St Gildas des Bois sont très favorables au reversement du FPIC. Ainsi, toute chose égale par ailleurs, nous pouvons estimer une évolution du reversement pour l'ensemble intercommunal comme ci-dessous :

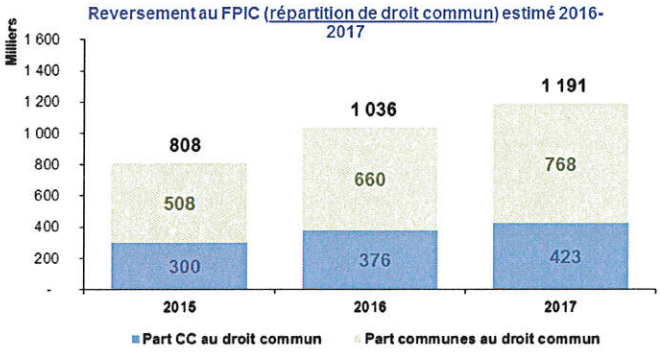

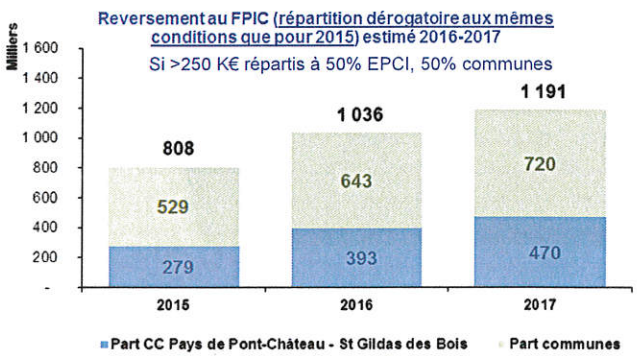

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Synthèse

Une DGF qui va connaître jusqu'en 2017 l'augmentation de la contribution au redressement national. Cela va se traduire pour la CC par une perte de DGF de l'ordre de 259 K€ en 2016 et à nouveau 278 K€ en 2017

Cette perte de DGF sera compensée en partie par l'augmentation prévisible du reversement du FPIC : +114 K€ en 2016 et +78 K€ en 2017.

Une réforme de la DGF et des reconfigurations intercommunales qui vont redistribuer les cartes de la péréquation verticale et horizontale

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

V. Les principales orientations pour le budget 2016

Principales orientations pour le Budget 2016

Une vue consolidée des recettes de fonctionnement

Des produits des services (70) :

La prévision est estimée à 2 081 K€

+ 1 496 K€ de remboursement de personnel (chap. 013)

BP 2015 : 3 523 k€

CA 2015 : 3 420 k€

Des recettes fiscales (73) :

qui sont estimées à 6 782 K€

dont fiscalité locale 4 394 K€

BP 2015 : 6 423k€

CA 2015 : 6 622k€

Dotation et participation (74)

qui sont estimées à 1 807 K€

dont DGF : 1 357 K€ contre 1 617 K€ en 2015

BP 2015 : 2 081k€

CA 2015 : 2 186k€

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Principales orientations pour le Budget 2016

Les impôts locaux

Le vote des taux :

Pour rappel, les taux votés par la communauté en 2015 :

- Taxe habitation : 7,72%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 1,00%
- Taxe sur le foncier non bâti : 2,57%
- Cotisation foncière des entreprises : 25,28%

Révision des valeurs locatives :

Les valeurs locatives cadastrales sont l'une des bases de calcul des impôts locaux.

Leur évaluation étant basée sur des références anciennes (VL 1970), totalement déconnectées des prix réels du marché. Des projets de refonte du système ont été maintes fois annoncés mais constamment repoussés.

En l'attente d'une éventuelle révision globale de ces évaluations, la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives décidée par l'Etat (calculée sur la base des valeurs locatives 1970) s'élèverait à : **+ 1,0 %** pour 2016 (rappel revalorisations 2014 et 2015 : + 0,9 %).

Prévisions des taux communautaires pour 2016 :

Prévisions des bases communautaires pour 2016 :

Evolution bases de TH et de FB : +2,5%

Evolution bases de FNB : +1%

Evolution bases de CFE : +2%

Redevance ordures ménagères :

Rappel tarifs 2015 :
- Catégorie 1 : 121 €
- Catégorie 2 : 155 €
- Catégorie 3 : 189 €
- Evolution ?

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Principales orientations pour le Budget 2016

Une vue consolidée des dépenses de fonctionnement

La masse salariale (012) :

L'estimation est de 5 768 K€ dont 254K€ pour les nouveaux services (jeunesse, médiathèque, ADS)

BP 2015 : 5 466k€
CA 2015 : 5 395k€

Les charges courantes (011) :

L'estimation est de 1 749 K€ dont 265K€ pour les nouveaux services

BP 2015 : 1 680k€
CA 2015 : 1 477k€

Les autres charges de gestions courantes (65) :

Une enveloppe estimée à 1 924 K€

BP 2015 : 2 124k€
CA 2015 : 2 028k€

Les reversements (014) :

Des attributions de compensation estimées à 1 706 K€

BP 2015 : 1 706k€
CA 2015 : 1 706k€

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Les engagements pluriannuels – Vision 2016-2020

Les restes-à-réaliser 2015

- Dépenses : Siège (26 K€), Médiathèque (300 K€), fonds de concours (765 K€)
- Subventions : Médiathèque (557 K€)

Total net : 534 K€

Le récurrent

- Matériel/logiciels : 15 K€/an
- Gros entretien bâtiment y compris Adape : 150 K€/an
- Piscines : 30 K€/an

Total période (2016-2020) : 995 K€

Les projets engagés politiquement

- Gendarmerie : 4 496 K€ - 673 K€ de subventions
- Salle de sport : 4 912 K€ dont 3 912 K€ pour Landas et 1 000 K€ pour Quéral – 955 K€ de subventions et 460 K€ de participations des communes
- Piste d'athlétisme : 840 K€ - 250 K€ de subventions
- Giratoire Saint Clair : 324 K€ - 100 K€ de subventions et 100 K€ de participation de la commune

Total net période (2016-2020) : 8 034 K€

Les principaux nouveaux projets

A valider

Enveloppe mobilisée 2016-2020 : 12,7 M€ TTC

Avec 3,1M€ de subventions et participations communales

Enveloppe disponible : 2 M€ TTC

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

L'équilibre financier prévisionnel 2016

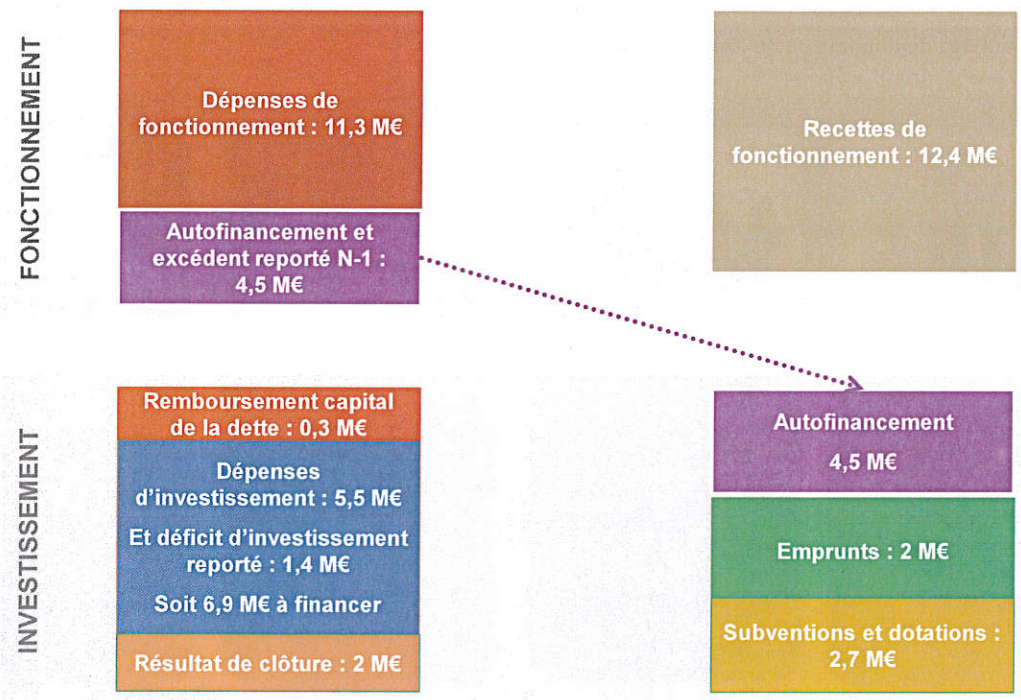

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

La suite de la démarche

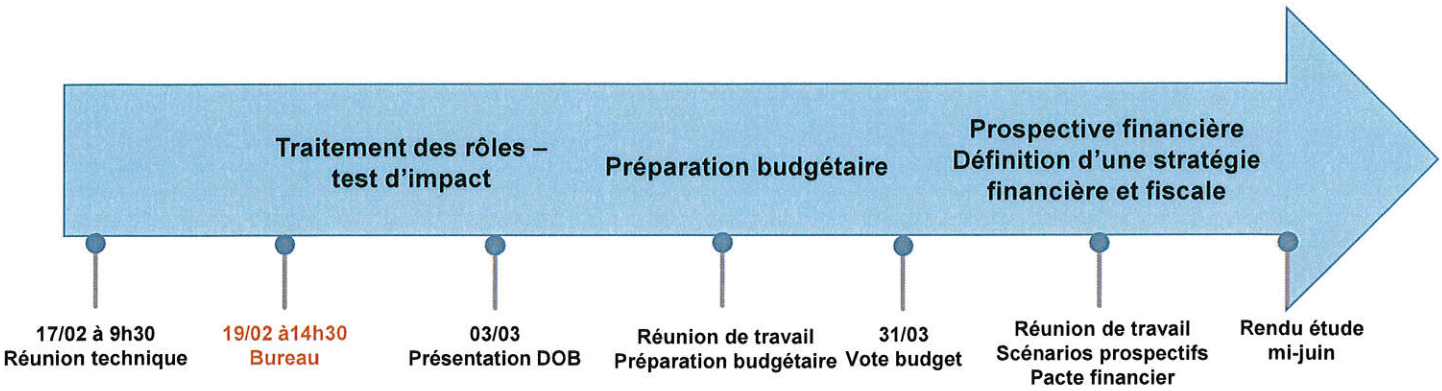

© 2016 KPMG Expertise et conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Coopérative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG, le logo et « cutting through complexity » sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.